

# ACTIVITES HUMAINES :

## Etat des lieux, gestion en cours et enjeux

---

### 1. L'ACTIVITE PASTORALE

#### 1.1 Vue d'ensemble du massif : caractéristiques naturelles et contraintes pour le pastoralisme

Le site Natura 2000 "Lac Bleu, Léviste" est formé d'un ensemble de petits vallons qui constituent autant de "quartiers" ou "d'estives" communiquant entre eux par de nombreux cols. Ces vallons ouvrent sur trois vallées principales : vallée de l'Adour de Lesponne ou du Chiroulet au Nord-Est, vallée du Bastan au Sud, vallée de Luz et Davant - Aygues à l'Ouest et au Nord-Ouest. **Les altitudes** sont modérées (maximum 2638m au Pic de Merlheu) avec des lignes de crêtes qui oscillent entre 2200m et 2600m. **Les accès** sont aisés mais souvent assez longs : seuls les bas d'estives d'Isaby et de Bas - Léviste de même que le quartier des Labas Blancs en vallée de Barèges sont directement accessibles par piste. **Les reliefs** sont ouverts, assez doux en partie Nord, plus escarpés dans la partie centrale et au sud du site. L'ensemble est irrigué par de nombreux cours d'eau mais localement, et notamment sur les pentes du Soum de Nère (estive de Nat, vallon de Viey), les sources sont rares ou se tarissent tôt, ce qui peut représenter un handicap sérieux lors des étés secs et chauds.



Plateau d'Ourrec © C. BRAU NOGUÉ / CRPGE - 2005

Les terrains, d'origine sédimentaire ou détritique, sont en majorité composés de schistes et pélites du Dévonien et du Silurien, alternant avec des grès et des schistes carbonatés du Dévonien. Ces matériaux tendres donnent des sols assez profonds et caillouteux à dominante acide mais réagissent bien aux apports organiques des

troupeaux. Le caractère acide est localement compensé par des intercalations calcaires ou par l'effet des amonts carbonatés qui dominent certains versants (pentes du Soum de Nère, ligne de crête des Yéous, Soum et Pic de Léviste, Soum Arrouy, Soum de Lascours, Pic d'Ourdegoun, Pic de Merlheu, crêtes de Bizourtère...). Sous ces crêtes calcaires, dans les petites combes et dépressions où le sol est plus profond et plus frais, le milieu est alors naturellement riche. En revanche, il reste sec et rocailleux dans les secteurs où la roche affleure. En fond de vallée, au bas des versants ou en placages localisés, les zones de moraines et d'éboulis correspondent enfin à des secteurs généralement plus fertiles, du fait des apports organiques des troupeaux qui s'y concentrent ou par la circulation active de minéraux dissous.

## 1.2 Les entités pastorales et leur fonctionnement <sup>1</sup>

Le site regroupe 9 unités pastorales et concerne à ce titre 6 gestionnaires d'estives. Toutefois, les surfaces concernées par le périmètre Natura 2000 représentent moins de 20% du territoire pour l'estive "Tourmalet" (UP 93) et moins de 50% pour "Peyrelade" (UP 99) et "Isaby" (UP 57).

Les estives représentent au total 5 700 ha sur les 7000 ha du site.

Le domaine pastoral relève exclusivement de la propriété collective :

- ◆ propriété d'une commune sur son propre territoire (cas de Villelongue pour Bas - Léviste) ou sur le territoire d'une commune voisine (Pouzac sur Bagnères de Bigorre pour Peyrelade),
- ◆ propriété indivise entre communes voisines, parfois organisées en commissions syndicales (CS de la vallée de Barèges, CS du Houscau).

Certaines estives combinent différents types de propriétés sur un territoire restreint (cas de Séas). Tout comme pour la chasse, ces régimes particuliers de propriété se traduisent souvent en droits d'usages pastoraux plus ou moins tacites, attachés parfois à des quartiers ou à des équipements (cabanes).

La gestion pastorale - accueil des troupeaux, taxes de pâturage, police sanitaire, réalisation et entretien des équipements, contractualisation et gestion des aides - est assurée, soit directement par les communes ou les commissions syndicales (commune de Chèze, CS du Houscau, CS de la vallée de Barèges), soit par des groupements pastoraux qui assurent ces missions par délégation (GP de Villelongue, GP d'Isaby, GP de Bagnères - Beaudéan).

### **Tableau 3 : Les quartiers d'estive, les gestionnaires et les propriétés collectives** ➔

---

<sup>1</sup> Carte 4 : Unités pastorales et répartition des gestionnaires d'estive

n° UP	Nom UP	Surface totale (ha)	% surface dans site	Gestionnaires	Territoire administratif	Propriétaires
57	Esterre, Arraout, Estibères, Isaby	1607	43	Groupement Pastoral d'Isaby	Beaucens	Indivision Beaucens / Artalens
58	Séas	311	100	Groupement Pastoral de Villelongue	Villelongue	Indivision Beaucens / Artalens - Soin / Villelongue (partie basse) Commune d'Artalens- Soin (bande centrale) Commune d'Ayros- Arbouix (Séasquet)
59	Montagne de Villelongue (Bas Léviste)	408	97			Commune de Villelongue
60b	Plaa de Chèze	270	100	Commune de Chèze	Villelongue	Communes de Chèze (2/3) et de Villelongue (1/3)
79	Houscau	1571	85	Commission Syndicale du Houscau	Beaucens	Indivision Geu / Berbérust - Lias / St Pastous / Boû-Silhen
60a	Nat	455	90	Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (CSVB)	Chèze, Saligos, Vizos	Indivision 17 communes du canton de Luz + enclaves privées correspondant à d'anciennes prairies de fauche
93	Col de la Bonida, Sansouriche, Izes, Tourmalet	2235	17		Sers, Barèges	
94	Montagne des Toucouets	1353	88		Viey, Sers	
99	Peyrelade	604	50	Groupement Pastoral de Bagnères - Beaudéan	Bagnères de Bigorre	Pouzac
<b>TOTAL 9 UP</b>		<b>8814</b>	<b>65 %</b>			

### 1.3 Fréquentation : effectifs, origine, composition et conduite des troupeaux <sup>2</sup>

Les données de fréquentation présentées ici sont issues des déclarations PHAE 2006 (Prime Herbagère Agri Environnementale). Les chiffres reflètent une situation globalement stable pour les 5 à 10 dernières années, toutefois, les effectifs ont pu connaître localement de fortes variations.

Durant l'été 2006, 73 éleveurs ont amené leur troupeau sur le site. La plupart d'entre eux (plus de 80%) sont originaires du département des Hautes-Pyrénées mais les usagers locaux, c'est-à-dire issus des communes propriétaires, représentent à peine 50% des utilisateurs. **C'est donc un pastoralisme de proximité, en liaison directe avec les vallées proches mais où les troupeaux extérieurs représentent une part importante et croissante des effectifs.**

Les temps de séjour des animaux varient généralement entre 2,5 et 5 mois, les estives du site constituant pour la majorité des troupeaux le lieu unique de transhumance. Ce mode d'utilisation est typique de la moyenne montagne haut pyrénéenne. Une exception : la partie basse de l'estive de Nat utilisée en intersaison par des troupeaux locaux qui estivent ensuite sur les montagnes de Gèdre et Gavarnie.

<sup>2</sup> Carte 5 : Localisation et spécialisation des quartiers d'estive  
Carte 6 : Types de troupeaux et niveaux de pression pastorale

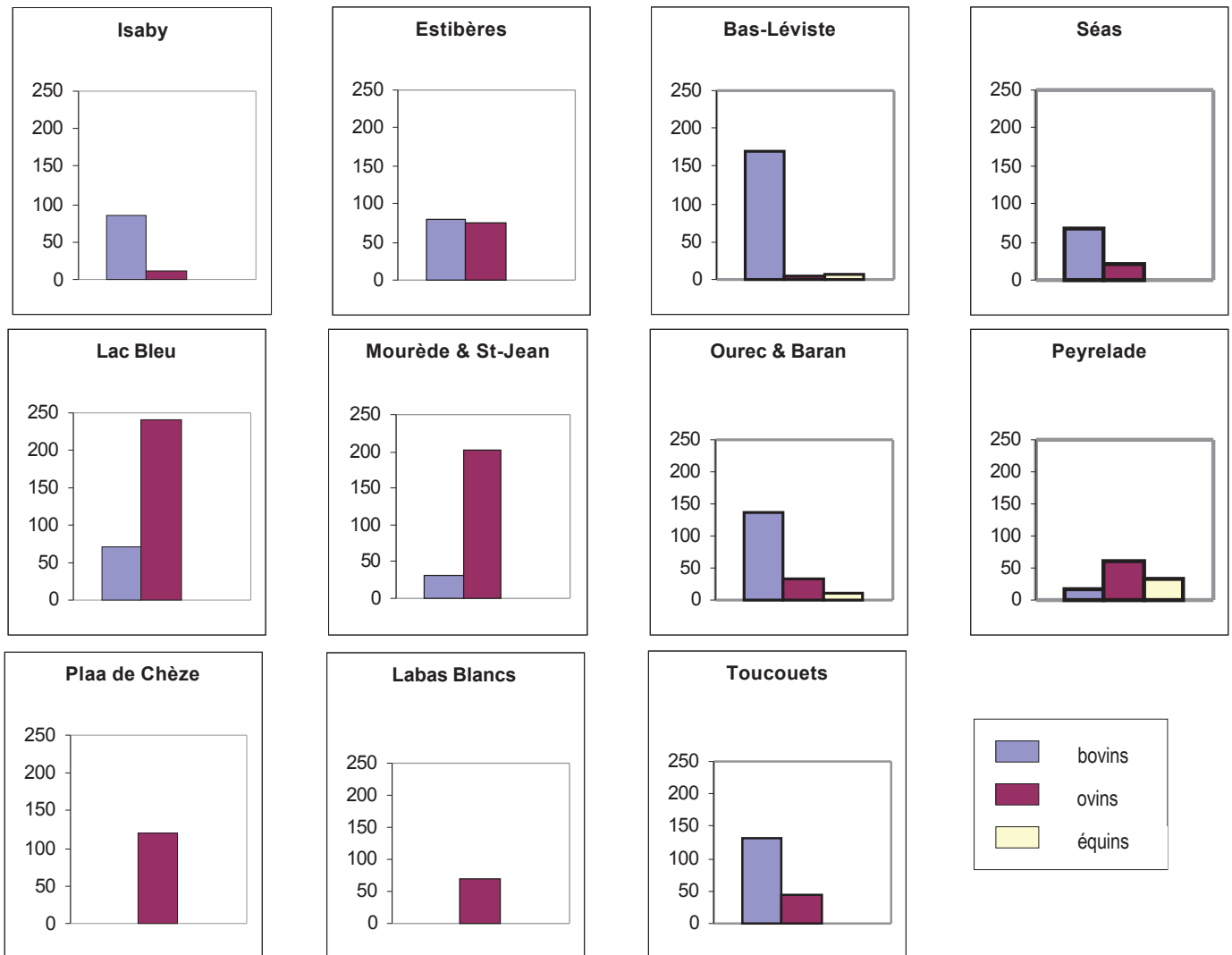
n° UP	Quartiers	Surf. totale (ha)	Nb éleveurs	Nb bovins viande	Nb ovins viande	Nb ovins lait	Nb équins	Total UGB	UGB/ha	
57	<b>Isaby</b> ♦ dont Estibères, ♦ dont Isaby	1 607	7 3	86 89	494 80			154 98		dont une partie hors site N2000
58	Séas	311	3	72	145			89	0,29	
59	<b>Bas Léviste</b>	408	7	198	29		6	180	0,44	
60b	<b>Plaa de Chèze</b>	270	10			800		120	0,44	
79	<b>Houscau</b> ♦ Lac Bleu ♦ Mourède & Saint-Jean ♦ Bassias ♦ Ourrec & Barran	1 571	10 7 1 11	73 35 144	720 1350 167 226	885		311 234 25 181	0,48	dont une partie hors site N2000
60a	<b>Nat</b>	455	Pas de troupeau en 2006 - 1070 ovins (160 UGB) en 2005 soit 0,35 UGB/ha							
93	Tourmalet ♦ dont Labas Blancs	2 235 400	2		465			70	0,18	
94	Montagne des Toucouets	1 353	6	153	287 (+ 7 c.)			175	0,13	+ 7 caprins
99	<b>Peyrelade</b>	604	6	17	296	120	33	112	0,19	dont une partie hors site N2000
	<b>TOTAL</b>		<b>73</b>	<b>867</b>	<b>3173</b>	<b>1805</b>	<b>50</b>	<b>1749</b>		

ne sont comptabilisés ici que les femelles adultes. Ce chiffre est à majorer de 20 à 25% pour obtenir l'effectif total (brebis adultes + jeunes + béliers)

**Tableau 4 : Les types de troupeaux et leurs effectifs par quartiers d'estive**

**Les bovins représentent 54% du chargement total, les ovins 43%. Les équins (50 UGB) et les caprins sont ici très peu représentés.** La répartition des effectifs montre une nette spécialisation de certaines estives, qui s'explique en grande partie par les accès et les reliefs, mais également par des facteurs humains et historiques ou par des choix de gestion. Par exemple, les unités pastorales du Bas Léviste et de Séas, fréquentées surtout par des troupeaux locaux, n'accueillent aujourd'hui qu'un tout petit effectif ovin car les éleveurs de Villelongue sont eux-mêmes majoritairement spécialisés en bovins viande.

Sur les secteurs où l'activité agricole locale ne suffisait plus à assurer un niveau de fréquentation satisfaisant, les gestionnaires ont souvent fait le choix d'introduire de nouveaux troupeaux venus de l'extérieur pour pallier au manque d'effectifs : ainsi on trouve aujourd'hui un important troupeau de bovins sur les Toucouets, d'ovins sur les quartiers du lac Bleu, de Mourède ou de Nat. **Ces renforcements d'effectifs à partir d'extérieurs sont assez récents (moins de 15 ans) et témoignent d'une volonté de maintenir une activité pastorale conséquente sur ces territoires.** Ils s'accompagnent souvent d'un effort d'équipement important pour faciliter le travail des éleveurs et rendre ces quartiers attractifs.



**Figure 4 : Répartition des effectifs (en UGB) dans les différents secteurs d'estives en 2006**

(source : déclarations PHAE)

La blonde d'Aquitaine demeure la race dominante en bovins. On dénombre également quelques troupeaux limousins et charolais. En ovins la situation est plus diversifiée : en premier lieu, les tarasconnaises sont présentes sur l'ensemble du massif. On trouve également des troupeaux de race barégeoise, lourdaise et castillonnaise pour les ovins viande, de race basco-béarnaise, manech tête rousse et lacaune pour les ovins lait. La présence de ces troupeaux barégeois, lourdais et castillonnais illustre ici une autre forme de richesse à préserver : **la diversité des races domestiques et des systèmes d'élevage qui leur sont attachés**. Si la barégeoise bénéficie localement d'un regain de dynamisme en lien avec la reconnaissance en AOC du "mouton de Barèges - Gavarnie", la situation est bien plus préoccupante pour la castillonnaise et surtout pour la lourdaise, race locale par excellence, dont les effectifs continuent à diminuer.

Avec deux gros troupeaux collectifs sur Chèze et le Lac Bleu et un troupeau individuel sur Peyrelade, les brebis laitières représentent plus d'un tiers des effectifs ovins, ce qui est relativement atypique pour les Hautes-Pyrénées. Toutefois, il n'y a pas de point de traite sur le massif : les brebis montent tarées et redescendent avant l'agnelage.

Blondes d'Aquitaine à Séas  
© C. BRAU NOGUÉ – CRPGE /  
2005



Barégeoises aux Toucouets © P. MAURY – ONF / 2005



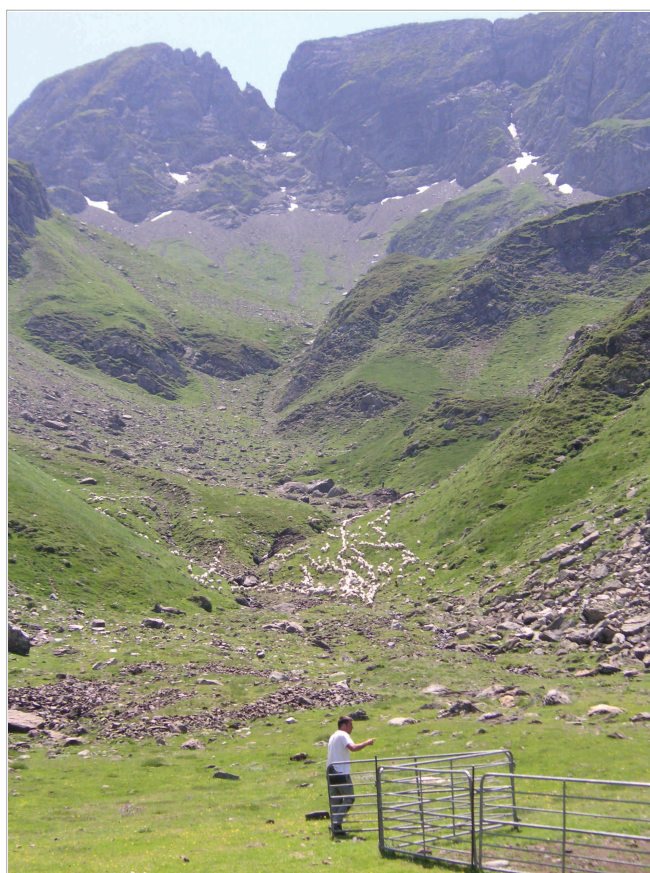
Chevaux à Ourrec © C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2005

Aucun gardiennage n'est assuré pour les vaches et les chevaux. Les animaux se déplacent librement, mais restent habituellement cantonnés à des quartiers où les éleveurs viennent les contrôler et les soigner. Sur les Toucouets, un garde valléen est employé par la commission syndicale de la vallée de Barèges pour seconder les éleveurs dans ces tâches de surveillance. Sur Peyrelade, cette tâche est assurée par un éleveur gardien. Comme il est de règle en estive, bovins et équins occupent préférentiellement les zones basses, les fonds de vallons et les versants les moins raides (pente < 35%). Les circuits journaliers et les lieux de regroupement sont connus : abreuvoirs, pierres à sel, parcs de contention, "mousquères".

En ovins, troupeaux gardés et troupeaux non gardés cohabitent. En 2006, 2 bergers salariés et un éleveur gardien étaient présents à temps plein sur le site. Ces bergers pratiquent une conduite semi-libre, avec ou sans regroupement nocturne. L'estive de Nat, vide en 2006, était auparavant occupée par un troupeau gardé. Elle devrait être réutilisée de la même manière à partir de 2007. Comme pour les bovins et les équins, les autres troupeaux sont surveillés individuellement par les éleveurs à l'occasion de visites hebdomadaires.

<b>HOUSCAU</b>	<b>Lac Bleu</b>	1 berger salarié + 1 aide berger	Brebis laitières (basco-béarnaises) : 2 troupeaux – regroupement nocturne Brebis viande (tarasconnaises) : 2 troupeaux – pas de regroupement nocturne
	<b>Mourède</b>	1 berger salarié	5 troupeaux (1 400 têtes) – pas de regroupement nocturne Les animaux sont suivis par lots et regroupés 1 fois par semaine pour contrôle et soins en présence des éleveurs
<b>CHEZE</b>	<b>Plaa de Chèze</b>	1 éleveur gardien	Brebis laitières (basco-béarnaises) : 2 troupeaux – regroupement nocturne
<b>CSVB</b>	<b>Nat</b>	Pas de troupeau en 2006. Habituellement présence d'une troupe gardée (700 à 1000 têtes) avec regroupement périodique	

Cf. Carte 7 : Accessibilité des estives



*Le troupeau arrive... - Mourède* © C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2006

#### 1.4 Equipements et aménagements pastoraux

Les équipements pastoraux sont répertoriés dans la carte n°8 et repris en détail dans les fiches Estive présentées plus loin. Ces équipements ont été mis en place par les communes ou par les structures gestionnaires.

Sur les 5 700 ha d'estives, on dénombre au total 21 cabanes ou abris, dont plus de la moitié ont été construites ou restaurées au cours des 15 dernières années, 11 parcs de contention, 5 points d'eau aménagés. Il faut également compter quelques aménagements ponctuels (salières, passerelles, sentiers) ainsi qu'une dizaine de clôtures électriques de protection installées chaque année en début d'été par les éleveurs ou les garde valléens

aux endroits dangereux pour les bovins. Ces chiffres montrent que le massif bénéficie aujourd'hui d'un bon niveau d'équipement qui témoigne de la vitalité de l'activité pastorale et de l'engagement des collectivités dans ce domaine. Pour les années qui viennent, de nouveaux aménagements sont projetés, pratiquement sur toutes les estives. Autre indicateur de cette activité : l'entretien annuel des accès (pistes et sentiers) pris en charge généralement par les communes.

Toutefois, la répartition des équipements n'est pas uniforme et certains quartiers manquent encore d'outils de travail essentiels. C'est le cas, par exemple, du Plaa de Chèze (en cours d'aménagement), du vallon de Viey, du vallon de Lhécou, et, dans une moindre mesure de Séas, Labas blancs, Peyrelade, Bassias. Ponctuellement enfin, quelques équipements font encore défaut sur des estives par ailleurs bien équipées (par exemple, problème d'abreuvement sur Nat, d'accès sur Mourède...).



*Abreuvoir aux Toucouets* © P. MAURY – ONF / 2005



*Cabane de Sarris* © P. MAURY – ONF / 2005



*Parc de tri de la Grande Estibère*  
© C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2005



### 1.5 La ressource fourragère : caractéristiques, répartition, dynamique <sup>3</sup>

La ressource pastorale est globalement de bonne qualité avec des surfaces importantes en pelouses ou en landes ouvertes.

#### ◆ Pelouses

Les meilleures pelouses (VP = 25 à 40) se retrouvent au niveau des fonds de vallées, dans les secteurs fertilisés par les troupeaux : ce sont en particulier les pelouses denses à féтуque rouge, agrostis et trèfles sur lesquelles se concentrent les troupeaux bovins d'Ourrec, Saint-Jean, Toucouets, Arbéouse, Seasquet, bas des Estibères... C'est aussi le cas particulier de l'étonnante pelouse à dactyle du Plaa



Plateau d'Ourrec © C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2005

de Chèze, secteur pourtant abandonné des troupeaux pendant très longtemps, et dont la fertilité naturelle s'explique sans doute par la forte activité avalancheuse du cirque environnant.

Moins productives mais souvent intéressantes par leur richesse en espèces, et notamment en légumineuse, les pelouses plus ou moins rocailleuses que l'on retrouve sous les versants et crêtes calcaires des Pic de Merlheu, Ourdégoun, Barchalong, Yéous... Ce sont des formations de bonne valeur pastorale (VP = 15 à 25), très attractives pour les brebis.



Brebis aux Laguës  
© C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2005



Sous le Pic d'Ourdégoun  
© C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2005

Également fréquentes

en partie haute, les pelouses à gispet (= *eskia*) et trèfle alpin (= réglisse ou *baniü*) sont partout présentes au-dessus de 1 800m. Leur richesse en trèfle alpin leur confère appétence et valeur pastorale (VP = 12 à 20) et par conséquent, ces pelouses représentent une part importante de la ressource pour des quartiers tels que Mourède, Estibères, Plaa de Chèze. En partie haute (> 2 200m), elles abritent de petites combes à tendance nivale où l'herbe est rase mais très appétente. Sur les fortes pentes, les formations à gispet présentent un faciès caractéristique de pelouses ouvertes en gradins, de faible valeur pastorale.

<sup>3</sup> Carte 9 : Niveaux de ressource fourragère

Enfin, au-dessous de 1 800m, le brachypode (= *lastrou*, *yerbalade*...) colonise les fortes pentes d'exposition chaude. Ces pelouses denses, souvent hautes, sont surtout présentes au sud-est du site (Nat, Cubé, Soum d'Espade d'Arbéouse) mais semblent aussi se densifier et s'étendre sur des quartiers ovins en déprise (Yéous, Baran...). Sur ces versants rocailloux, elles sont relayées, à partir de 1 800 à 1 900m par des pelouses hautes, riches en espèces, souvent envahies d'Asphodèles et diverses liliacées, qui leur donnent un aspect luxuriant ("montagne fleurie"). Ces pentes accidentées sont souvent inaccessibles aux gros animaux et, malgré leur valeur pastorale correcte (VP = 15 à 25), elles restent difficiles à exploiter avec des brebis.



Les Labas blancs  
© C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2005

#### ◆ Landes

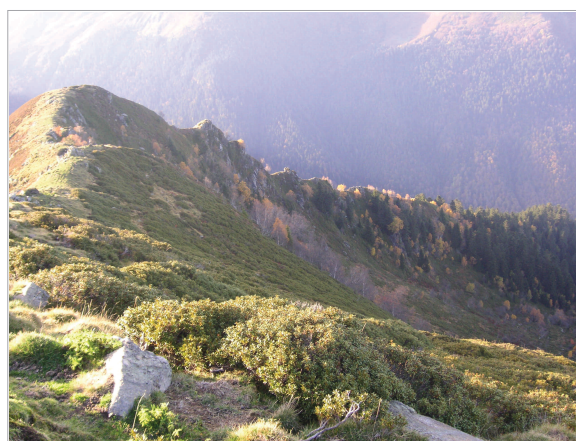


Isaby © C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2005

En versant sud, sur pentes moyennes à fortes, dominant les landes à callune et myrtille, localement mêlées de genévriers. Ces formations sont très étendues au nord du lac d'Isaby ainsi que sur Nat et Cubé. On les retrouve également sur Bas Léviste, Plaa de Chèze et aux Toucouets. Sous la callune on trouve généralement des pelouses d'assez bonne qualité (fétuque rouge et nard) et ces landes sont encore bien utilisées quand elles sont accessibles aux bovins (VP = 8 à 15). En revanche, leur évolution est plus

problématique sur les pentes accidentées du Soum de Nère et du Soum d'Espade d'Arbéouse. Ces secteurs chauds, précoces et rocailloux, étaient autrefois bien utilisés en inter saison à partir des quartiers de granges (Boussie, Lias, St Pé, Couret, Serre...). Ils sont aujourd'hui insuffisamment pâturés et la végétation se densifie avec, semble-t-il, une progression des landes denses à raisin d'ours, de valeur pastorale pratiquement nulle.

En exposition Nord et nord-ouest, on retrouve classiquement les landes plus ou moins rocailleuses à rhododendron et myrtille. Présentes un peu partout sur le site, elles sont particulièrement denses et étendues sur l'ancienne estive de Bizourtère, qui est pratiquement abandonnée depuis plusieurs décennies. Ces landes progressent et se densifient quand la pression pastorale



Peyrelade © C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2005

se relâche : ce phénomène est très perceptible sur Lhécou et Peyrelade où la progression des ligneux est renforcée par la proximité des lisières forestières.



◆ **Autres milieux**

Les milieux rocheux et éboulis sont également parcourus par les troupeaux d'ovins. Ils représentent une faible part de la ressource pastorale.

*Vallon de Mourède – Eboulis au pied des Aiguillettes*  
© C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2005

## 1.6 Les pratiques d'entretien du milieu

Trois Commissions Locales d'Ecobuage (CLE) couvrent une partie du territoire : la CLE du canton d'Argelès-Gazost, la CLE de Lourdes Est et la CLE de Haute - Bigorre. Une quatrième est en projet sur le canton de Luz.

Nous n'avons pas identifié sur le site de pratiques visant à l'entretien du milieu. Seul le versant Ouest, sud-ouest du vallon d'Isaby, couvert d'une lande dense à callune, est écobué assez régulièrement (tous les 5 à 10 ans maxi). Quelques brûlages ponctuels sont indiqués sur d'autres quartiers. Aucune intervention mécanique n'a été signalée par ailleurs.



*Vallon de Séas*  
© C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2005

A plusieurs reprises, les éleveurs rencontrés ont pourtant fait état d'une situation d'enrichissement localement préoccupante et de la nécessité qu'il y aurait à réouvrir ces secteurs. Ce phénomène de fermeture inquiète par la perte de potentiel pastoral qu'il représente mais également par l'augmentation du risque d'incendie qu'il entraîne. Notons que plusieurs feux accidentels se sont produits au cours des dernières années sur des secteurs sous-utilisés ou fortement embroussaillés (Yéous, Nat).

Dans les quartiers réinvestis par des troupeaux, souvent avec un chargement important, les éleveurs concernés signalent tous une amélioration rapide et visible de la qualité des pelouses (moins hautes et plus appétentes) et une utilisation facilitée des secteurs de lande (circulation plus aisée, strate herbeuse plus développée).

Dans les secteurs à bovins, cet effet du pâturage sur la dynamique de végétation peut s'observer facilement (photo ci contre) de part et d'autre des clôtures électriques de protection installées toujours plus ou moins au même endroit depuis plusieurs années (Ourrec, Bas Léviste, Séas, Toucouets).



Ourrec - Sous le col de Bareilles  
© C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2005

### → ANALYSE : les enjeux liés à l'activité pastorale

Cet état des lieux confirme bien la place essentielle du pastoralisme sur l'ensemble du massif. A l'échelle du site, les indicateurs sont multiples : éleveurs nombreux et structurés, équipements récents, accès bien répartis, gardiennage organisé, ressource fourragère de qualité...



#### LES ENJEUX PASTORAUX

La pérennisation de cette activité pastorale est reconnue comme une condition nécessaire au maintien des habitats et des espèces recensés sur le site Natura 2000.

A l'échelle des estives ou des quartiers on note toutefois des disparités importantes qui nuancent ce premier diagnostic. Ces disparités, handicaps ou atouts, tiennent en partie à des caractéristiques du milieu naturel : relief, qualité de la ressource, facilité d'accès ou d'exploitation etc.. Elles peuvent également dépendre d'éléments historiques et humains.

➤ **Des estives vivantes, bien utilisées : maintenir la dynamique pour assurer l'avenir**

**LES INDICATEURS**

Niveaux de fréquentation équilibrés

Éleveurs nombreux, structurés (GP, CS), sièges d'exploitations proches

Présence humaine régulière (3 bergers permanents, 1 garde valléen)

Équipements pastoraux adaptés, en bon état, accès aisés

Secteur de **bonne qualité pastorale**

Troupeaux stables

**LES ENJEUX**  
**MAINTIEN DE L'ACTIVITE**

- ⇒ **Accompagner les projets, continuer à améliorer les conditions de travail des éleveurs et des bergers**
- ⇒ Préserver la ressource pastorale
- ⇒ Entretien des milieux

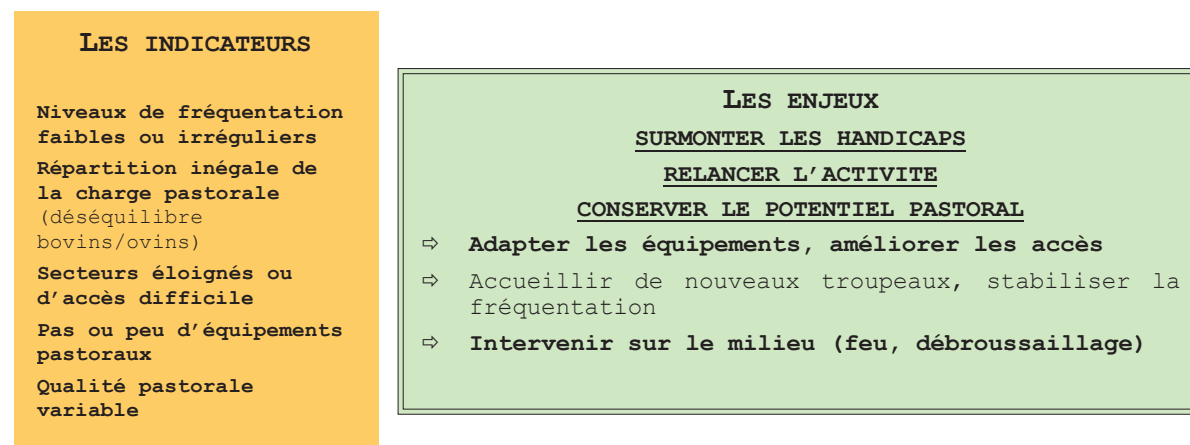
Le premier des enjeux consiste ici à **maintenir durablement l'activité pastorale en place**. Pour que ces estives restent attractives les éleveurs et les bergers devront y trouver des **conditions de travail satisfaisantes**. Tout en veillant à ce que **la cohabitation avec les autres usagers de la montagne se fasse dans de bonnes conditions**, en particulier dans les secteurs très touristiques comme le tour du lac Bleu ou le vallon d'Isaby.

Le deuxième enjeu sera de **préserver sur le long terme cette ressource fourragère à travers une gestion équilibrée des effectifs**. Il importe notamment de limiter les concentrations d'animaux sur les secteurs les plus accessibles ou les plus fragiles (zones humides). Parallèlement, il faut essayer de maintenir, voire de renforcer localement les niveaux de chargement actuels sur les quartiers ovins, par le renouvellement des troupeaux qui arrêtent l'estive.

Un effort de gestion important a été réalisé au cours des 15 dernières années sur plusieurs quartiers en déprise (Lac Bleu, Mourède, Labas Blancs, Nat...). Cet effort portait surtout sur l'accueil de nouveaux troupeaux et l'implantation d'équipements. Le bilan est aujourd'hui positif et témoigne de la possibilité de restaurer une activité dans un contexte socio-économique qui porte parfois à douter de l'avenir du pastoralisme.

**La question de la durabilité de cette activité** a pourtant été abordée à plusieurs reprises dans les réunions de groupes de travail, y compris sur ces territoires qui semblent aujourd'hui très dynamiques. Ces discussions ont notamment porté sur l'opportunité (ou la nécessité ?) de prolonger la piste qui part du Chiroulet jusqu'au bas du vallon d'Ourrec afin de réduire le temps d'accès au secteur de St Jean et Mourède (cf. fiche estive « Ourrec, Mourède »). Pour les éleveurs concernés, l'éloignement constitue un handicap trop pénalisant pour espérer maintenir durablement les effectifs actuels sur les quartiers éloignés. Pour d'autres, cette contrainte reste acceptable. A ce jour le débat reste ouvert : **les enjeux naturalistes, pastoraux et humains autour de ce type de problème doivent être soigneusement évalués afin de trouver le meilleur équilibre entre développement, aménagement et préservation des milieux**.

- **Des secteurs fragilisés par les handicaps naturels et une fréquentation en déclin :**  
**rétablir les équilibres, surmonter les handicaps**



Il s'agit là de secteurs d'estives qui cumulent des handicaps naturels (éloignement, pente, exposition, potentiel pastoral médiocre) et sans doute des facteurs humains locaux expliquant que l'activité pastorale y ait fortement décliné. Entrent dans ce cas de figure les estives de Peyrelade et du Plaa de Chèze ou certains secteurs de Séas, Houscau (Bassias), Nat. La baisse de fréquentation pastorale s'exprime aujourd'hui dans le milieu à travers la dégradation de la qualité des pelouses et, de manière beaucoup plus visible, par la densification des landes et la remontée des lisières forestières. Les accès se dégradent ou disparaissent et l'activité locale devient insuffisante pour inciter à renforcer ou entretenir les équipements en place.

Le cas de l'estive de Chèze récemment réinvestie par un groupe d'éleveurs extérieurs, avec l'appui des communes de Chèze et Villelongue, montre qu'il est possible d'inverser cette évolution. Cela demande en contre partie un engagement important des gestionnaires et des collectivités concernées afin de faire face aux besoins en matière d'équipements et d'infrastructures.

Dans certains cas, cela peut aussi impliquer une recherche active de nouveaux éleveurs prêts à investir ces territoires, avec des modes de fonctionnement qui restent à trouver. Ainsi, la partie ouest de l'estive de Peyrelade pourrait être théoriquement associée au vallon de Lhécou pour accueillir un troupeau ovin assez important mais la liaison entre ces deux quartiers est difficile à mettre en place et le positionnement des équipements nécessaires à leur bonne exploitation (cabane, parc de contention) est loin d'être résolu.

Enfin, ces secteurs en déprise demandent parfois à être localement réouverts afin de regagner en ressource pastorale ou de faciliter le déplacement des animaux. Il s'agit là d'interventions lourdes qui ne peuvent être entreprises que si l'on est assuré, pour la suite, d'une utilisation pastorale conséquente et durable.

➤ **Des secteurs en forte déprise à l'avenir incertain :**

**relancer une activité ou redéfinir la vocation de ces quartiers**

**LES INDICATEURS**

Niveaux de fréquentation  
très faibles à nuls

Handicaps majeurs :  
éloignement, accès,  
pente, manque d'eau

Pas d'équipements  
pastoraux

Majorité de landes :  
faible qualité pastorale  
et circulation difficile

Altitude moyenne à  
faible : secteurs de  
demi-saison autrefois  
utilisés en lien avec  
les quartiers de granges  
foraines

**LES ENJEUX**

**QUELLES PERSPECTIVES ?**

- ⇒ Peut-on restaurer une activité ?
- ⇒ Quelle évolution prévisible

L'activité pastorale est aujourd'hui pratiquement nulle sur une bonne partie du vallon de Viey (UP des Toucouets) et sur l'ancienne estive de Bizourtère. Les handicaps naturels sont très marqués et la dynamique de recolonisation par des ligneux (landes et bois) souvent déjà bien avancée.



**La question qui se pose ici est de savoir s'il est encore possible ou souhaitable d'inverser le processus de fermeture pour maintenir une vocation de pâturage à ces territoires.**

A l'occasion des groupes de travail, il est apparu que le *vallon de Viey* présentait encore un intérêt pastoral potentiel, en lien avec les zones de granges foraines pour la partie aval, ou avec l'estive de Nat pour la partie amont. Ceci encourage à envisager de nouveaux projets d'aménagement et d'accueil de troupeaux sur cette zone en déprise. En ce qui concerne Bizourtère, une éventuelle remise en activité de l'estive, en complément du quartier du Haraou, semble intéresser les éleveurs bovins locaux. Mais cela soulève à court terme de nombreuses questions tant techniques (accès, points d'eau, ressource fourragère) que juridiques (propriété privée).

➤ **Prés de fauche et zones intermédiaires :**  
**aux marges du site, des enjeux humains, naturalistes et paysagers**

Le périmètre Natura 2000 englobe en partie basse quelques parcelles privées qui sont pour la plupart d'anciens prés de fauche. Une seule, au quartier Prade (Villemongue), est encore fertilisée et fauchée aujourd'hui. Quelques unes, sur Hérou (Villemongue) et Sers, sont régulièrement pâturées et présentent encore une flore qui peut s'apparenter à un pré de fauche de montagne. Les autres sont très dégradées mais se distinguent toujours du communal environnant.

Si les surfaces couvertes sont marginales à l'échelle du site, ces anciens prés de fauche représentent des enjeux majeurs pour l'environnement :

- ◆ Habitats caractéristiques, elles marquent toujours fortement le paysage et abritent une flore originale. Cette flore dépend à la fois des pratiques anciennes ou actuelles de fauche, de pâturage et de fertilisation organique.
- ◆ Dans le fonctionnement traditionnel des systèmes d'élevages valléens, elles constituaient le point d'attache de troupeaux locaux - bovins et surtout ovins - qui pâturaient les bas d'estives au printemps et à l'automne. Ce pâturage de demi-saison, parfois associé à des écobuages périodiques, permettait de contenir la dynamique de colonisation par les ligneux, très active entre 1 000 et 1 600m. **Or, sur le site "Lac Bleu, Léviste", ces formations semi-ouvertes de l'étage montagnard montrent des signes d'évolution préoccupants.**



Granges de Lias - Viey © C. BRAU NOGUÉ – CRPGE / 2005

Il n'est évidemment pas questions de revenir à des pratiques de fauche systématiques sur ces parcelles éloignées, très pentues, où la plupart des granges sont aujourd'hui souvent inutilisables pour l'élevage. De nouveaux modes de fonctionnement sont à trouver, soit en encourageant les éleveurs qui continuent encore à exploiter régulièrement ces surfaces (achat de matériel, aménagement d'accès, restauration de bâtiments), soit en aménageant ces zones intermédiaires pour faciliter le pâturage d'inter saison.



# Plaa de Chèze

Site Natura 2000 "Lac Bleu - Léviste"

## Unité pastorale n° 60a

**Propriété des communes de Chèze (2/3) et de Villelongue (1/3)**

**Gestionnaire :** Commune de Chèze

Altitude : 1 700 à 2 500m

Surface totale : 310 ha

Estive éloignée, enclavée et non équipée, ayant connu une longue période de déprise. Les reliefs sont très marqués avec des secteurs de forte pente et des étendues importantes de landes fermées à rhododendron ou à callune. Malgré ces handicaps, de vastes zones herbeuses en fond de cirque et sur les parties hautes lui confèrent un grand intérêt pastoral.

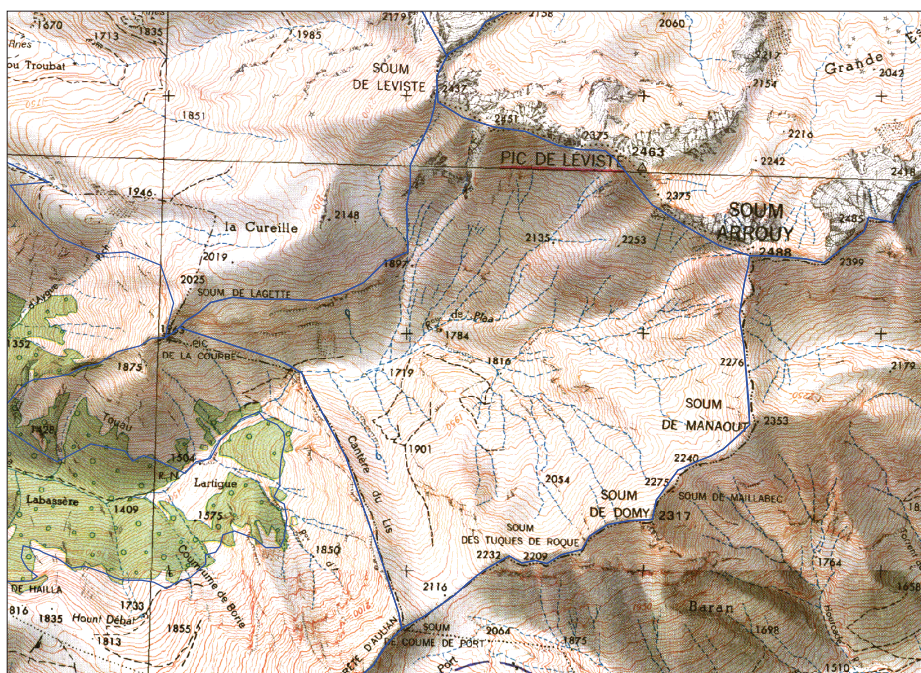
L'estive est reprise depuis 2006 par 10 éleveurs ovins lait des Pyrénées-Atlantiques organisés en groupement pastoral (GP d'Artzain). Le groupement est signataire d'un CAD "gestion pastorale" avec engagement de pâturage jusqu'en 2010. Parallèlement, les communes de Chèze et Villelongue ont démarré un programme de travaux visant à équiper l'estive et à la rendre plus accessible.



### **Fréquentation pastorale : 10 éleveurs en 2006**

- ◆ 800 brebis laitières de race manech tête rousse. La montée des animaux a lieu fin juin, après le tarissement. La descente début septembre.

Les animaux sont surveillés en permanence par un berger, avec regroupement nocturne au Plaa.



**Bilan des équipements et aménagements pastoraux**

	<b>Existant</b>	<b>Projets et travaux à prévoir</b>
<b>Cabanes</b>		Construction d'une cabane pastorale au Plaa
<b>Parcs de contention</b>	1 parc ovin au Plaa avec couloir de soin	
<b>Autres</b>		Captage d'une source en amont du Plaa
<b>Accès</b>	<p>L'accès principal se fait par sentier depuis le village de Chèze (2h à 3h), Ce sentier, très dégradé, n'est pas praticable avec un grand troupeau.</p> <p>La montée et la descente des brebis se font par la montagne de Villelongue (Bas Léviste).</p> <p>Autre accès possible : depuis Sers par Arbéouse et la coume de Port (3h minimum)</p>	Réhabilitation et élargissement du sentier de Chèze (territoire CSVB)
<b>Gardiennage</b>	Berger salarié avec regroupement nocturne (10 troupeaux)	

# Isaby Estibères

Site Natura 2000 "Lac Bleu - Léviste"



## Unité pastorale n° 57

**Propriété indivise des** communes d'Artalens Soin et Beaucens

**Gestionnaire :** Groupement Pastoral d'Isaby

Altitude : 1 500 à 2 600m

Surface totale : 1 600 ha dont 720 ha en zone Natura 2000

Estive accessible et peu dangereuse, bien équipée et de bonne qualité fourragère. Troupeaux en conduite libre sans gardiennage permanent.

Fréquentation pastorale sur la zone Natura 2000 (source PHAE 2006) :

**11 éleveurs fréquentent le site** (une vingtaine hors site)  
**Chargement évalué à 220 UGB**

**La charge pastorale semble équilibrée et bien répartie sur l'ensemble du territoire.**

### Petite et grande Estibère :

- 3 troupeaux bovins : 86 têtes
- 5 troupeaux ovins viande : 494 têtes

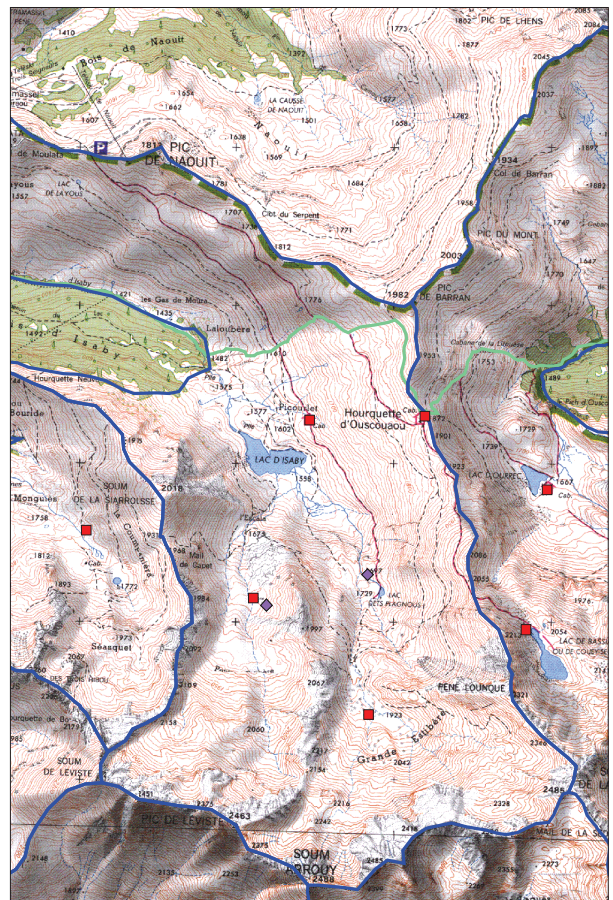
**Seule la partie basse des Estibères est utilisée par des bovins**

### Isaby :

- 2 troupeaux bovins : 89 têtes
- 1 troupeau ovins viande : 80 têtes

Globalement, le niveau de chargement semble satisfaisant sur la partie nord de l'estive. La densité des landes à callune dépend plus des conditions de milieu (sol, exposition) et des modalités d'entretien (fréquence des brûlages) que de l'intensité de pâturage.

Sur les parties hautes, l'arrêt progressif des petits troupeaux de brebis pose un problème pour le maintien d'une pression de pâturage adéquate.



### Bilan des équipements et aménagements pastoraux

	Existant	Projets et travaux à prévoir
<b>Cabanes</b>	<p>cabane- abri des Layouts (hors site)</p> <p>cabane- abri de la grande Estibère</p> <p>cabane- abri de la petite Estibère</p> <p><i>cabane abri d'Isaby (Picourlet)</i></p> <p><i>cabane abri de la Hourquette d'Houscau (propriété de la CS d'Houscau)</i></p>	<p>Constructions récentes, bon état. Aménagements à prévoir (couchage, annexe technique)</p> <p>Réhabilitation à destination des randonneurs ?</p>
<b>Parcs de contention</b>	<p>1 parc mixte au Col de Moulata (Pladière - hors site)</p> <p>1 parc bovin en aval du lac d'Isaby (cabane de Laloubère)</p> <p>1 parc mixte au lac des Plagnous</p> <p>1 parc mixte à la Petite Estibère</p>	<p><i>Aménagement d'un parc au plateau des layouts (hors site)</i></p>
<b>Clôtures</b>	<p>1 clôture électrique installée chaque année par éleveur bovins au bas de la grande Estibère</p>	<p>Equiper de la même manière la petite Estibère ?</p>
<b>Points d'eau</b>	<p>Nombreux points d'abreuvement au bas de l'estive – Sur la petite Estibère la source se tarit en milieu d'été et les vaches doivent descendre boire au lac</p>	<p>Captage de source à la petite Estibère</p>
<b>Accès</b>	<p>Accès tous véhicules par le Hautacam (1h30 à 2h30 de marche pour les quartiers les plus éloignés)</p> <p>Accès réglementé depuis Villelongue par la piste venant de la Prade</p>	
<b>Gardiennage</b>	<p>Conduite libre</p>	<p>Projet de garde valléen sur l'ensemble de l'estive =&gt; respect des limites, information du public, entretien des équipements Possibilité d'embauche en commun avec estives voisines.</p>
<b>Autres</b>	<p>Brûlages réguliers sur le versant d'Isaby (CLE d'Argelès)</p> <p>Transport de sel par hélicoptère, financé directement par les éleveurs</p> <p>L'importante fréquentation touristique à partir du Hautacam engendre régulièrement des problèmes avec les troupeaux et les équipements (dégradation, chiens, comportement dangereux...)</p>	<p>Information nécessaire du public</p>

# Labas Blancs

Site Natura 2000 "Lac Bleu - Léviste"

Unité pastorale n° 93

**Propriété indivise** des 17 communes du canton de Luz St Sauveur

**Gestionnaire** : Commission syndicale de la Vallée de Barèges (CSVB)

Altitude : 1 900 à 2 600m

Surface totale de l'UP : 2 235 ha

Surface du quartier : 400 ha

Le quartier des Labas Blancs est situé au nord-ouest de l'UP Tourmalet, entre la piste du Capet et la ligne de crêtes.

Estive accessible, ouverte, bien exposée. Quartier pentu et rocaillieux réservé aux ovins à l'exception de la partie Est (secteur des lacs de Lahude). Peu d'équipements.



Bonne qualité fourragère. Après une longue période de déprise, les effectifs ovins ont été renforcés et la qualité pastorale des pelouses s'est améliorée sensiblement en 5 ans.



**Fréquentation pastorale** (source PHAE 2006) :

- 2 troupeaux ovins : 465 têtes
- Fréquentation occasionnelle du secteur des lacs de Lahude par des bovins qui pâturent le bas du versant

**La charge pastorale renforcée récemment (5 ans) semble encore inférieure au potentiel.**

**Bilan des équipements et aménagements pastoraux**

	<b>Existant</b>	<b>Projets et travaux à prévoir</b>
<b>Cabanes</b>	Cabane abri d'Ourdégoun	
<b>Parcs de contention</b>	Pas d'équipement	Aménagement d'un parc ovin à Ourdégoun
<b>Autres</b>		Aménagement d'abreuvoirs à Ourdégoun
<b>Accès</b>	Piste RTM du Capet entretenue par la commune de Sers	Restauration et entretien de la piste Clarification du statut et de la réglementation ?
<b>Gardiennage</b>	Conduite libre	

# Lac Bleu Lac Vert

Site Natura 2000 "Lac Bleu - Léviste"

Unité pastorale n° 79

Propriété indivise des 4 communes de la Commission syndicale du Houscau

Gestionnaire : Commission syndicale du Houscau

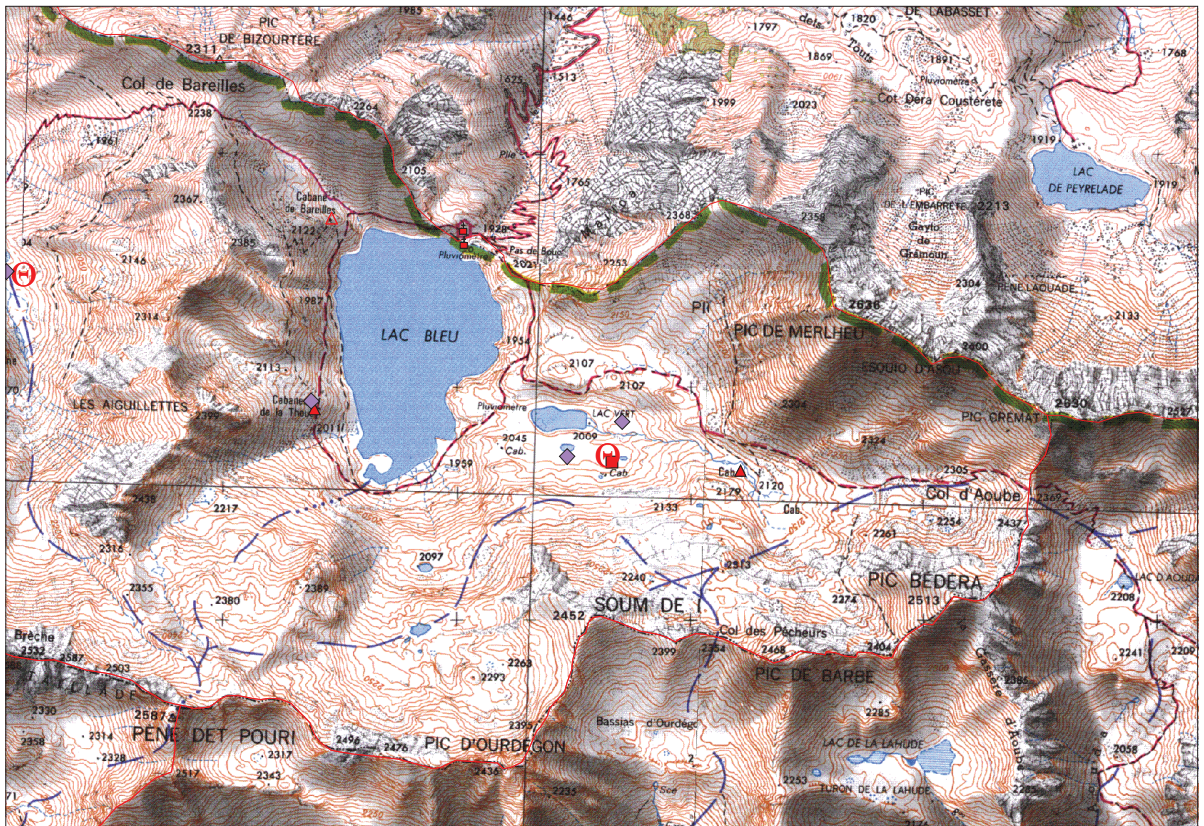
Altitude : 1 900 à 2 600m

Surface totale : 700 ha



Partie orientale du territoire de la Commission syndicale du Houscau.

Estive accessible, de bonne qualité fourragère. Gardiennage permanent avec ou sans regroupement nocturne assuré sur une partie des troupeaux (béarnaises et tarasconnaises) ; conduite libre des autres troupeaux.



**Fréquentation pastorale** (source PHAE 2006) : 10 éleveurs

- 2 troupeaux bovins : 73 têtes
- 8 troupeaux ovins : 1 600 têtes (40% viande – 60% laitières tarées)

Après une période de déclin de l'activité pastorale, les pâturages du lac bleu ont été réinvestis en 1995 par un groupe d'éleveurs ovins laitiers qui se sont rassemblés pour embaucher un berger salarié. L'augmentation de chargement associée à un pâturage serré s'est traduit par une amélioration de la qualité pastorale du secteur.

**La charge pastorale semble équilibrée et bien répartie sur l'ensemble du territoire**

### Bilan des équipements et aménagements pastoraux

	Existant	Projets et travaux à prévoir
<b>Cabanes</b>	cabane du lac vert + annexe : construction récente, bon état cabane de la Thoue : abri à matériel, bon état anciennes cabanes privées sous le col d'Aoube ruines (cabane de Bareilles, nombreux courtaus)	Mise en conformité pour hébergement salarié  <i>Restauration patrimoniale d'anciennes cabanes pouvant servir d'abri occasionnel</i>
<b>Parcs de contention</b>	1 parc bovin au lac vert 2 parcs de nuit démontables installés par les éleveurs (lac vert et la Thoue)	Adaptation du parc bovin pour un usage mixte avec adjonction d'un pédiluve
<b>Autres</b>	Anciens bâtiments du Lac Bleu (désaffectés) Clôtures électriques de protection (bovins) installées par les éleveurs à l'ouest du Lac Bleu	Aménagements à vocation touristique ?
<b>Accès</b>	L'accès se fait uniquement par sentier depuis le Chiroulet ou depuis la route du Tourmalet (1h30 à 2h30 de marche). Autre accès : depuis Isaby par la Hourquette d'Houscau et le Col de Bareilles	
<b>Gardiennage</b>	Berger salarié avec aide berger (5 troupeaux ovins regroupés) Conduite libre pour les autres troupeaux	



# Ourrec Mourède

Site Natura 2000 "Lac Bleu - Léviste"



## Unité pastorale n° 79

**Propriété indivise** des 4 communes de la Commission syndicale du Houscau

**Gestionnaire** : Commission syndicale du Houscau

Altitude : 1 500 à 2 500m

Surface totale : 625 ha

Partie occidentale du territoire de la Commission syndicale du Houscau. Estive accessible, bien équipée et de bonne qualité fourragère. Gardiennage permanent avec ou sans regroupement nocturne assuré sur le secteur de Mourède (tarasconnaises) ; conduite libre sur les autres quartiers.

**Fréquentation pastorale** (source PHAE 2006) :  
19 éleveurs

La charge pastorale semble équilibrée et bien répartie sur l'ensemble du territoire.

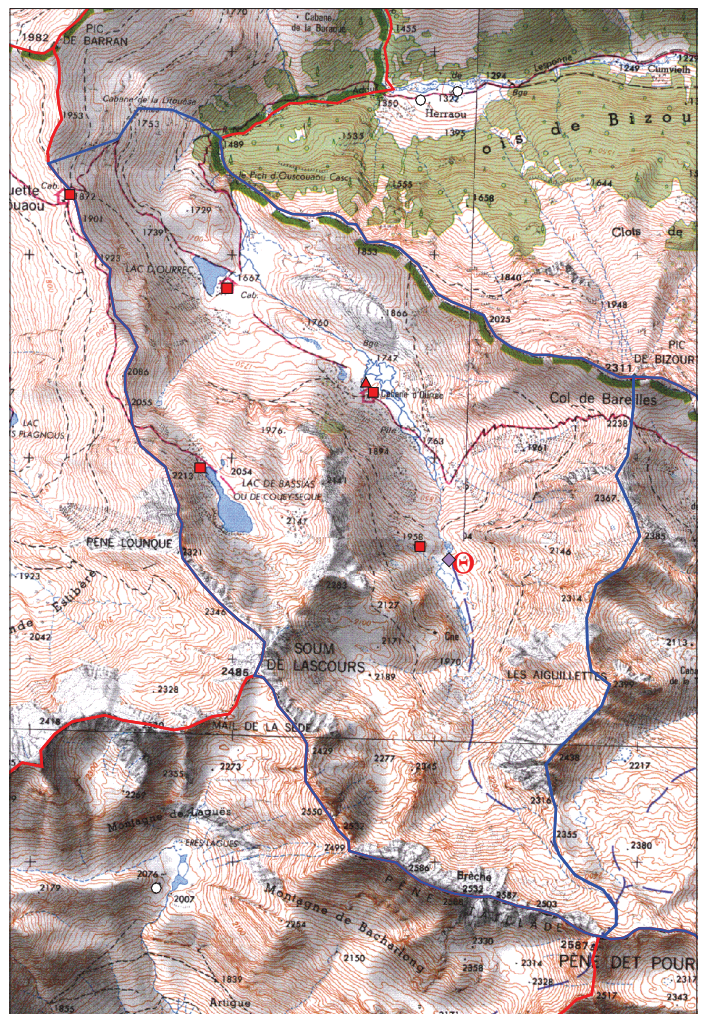
### Ourrec & Bassias :

- 4 troupeaux bovins : 80 têtes
- 3 troupeaux ovins viande : 400 têtes
- 1 troupeau chevaux : 11 têtes

La partie basse de l'estive est essentiellement utilisée par les bovins (et chevaux) avec des effets de concentration localisés en fond de vallon (zones sensibles).

### Mourède & Saint-Jean : 7 éleveurs

- 2 troupeaux bovins : 35 têtes
- 7 troupeaux ovins viande : 1 350 têtes



Après une période de déclin de l'activité pastorale, les pâturages de Mourède ont été réinvestis par un groupe d'éleveurs ovins viande qui se sont rassemblés pour embaucher un berger salarié. L'augmentation de chargement associée à un pâturage serré s'est traduit par une amélioration de la qualité pastorale du secteur.

Le relief accidenté et les nombreux passages vers les estives voisines en font un secteur assez difficile à conduire.

#### Bilan des équipements et aménagements pastoraux

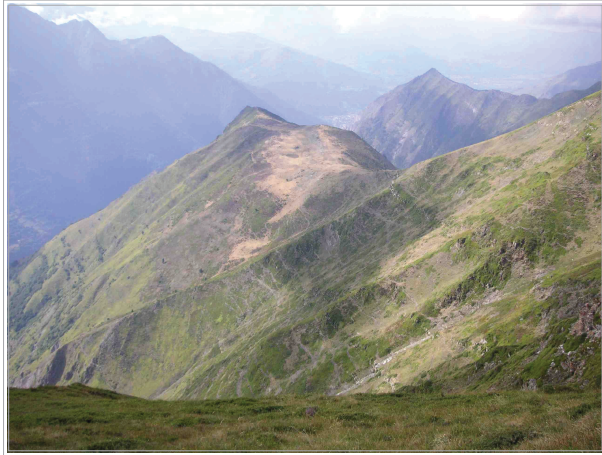
	Existant	Projets et travaux à prévoir
<b>Cabanes</b>	cabane- abri de la Hourquette d'Houscau cabane d'Ourrec (très dégradée) cabane de Saint-Jean + annexe : construction récente, bon état cabane- abri de Mourède (dégradée) cabane de Mourède : construction récente (conforme pour hébergement salarié) abri de Bassias	<i>Réhabilitation à destination des randonneurs ?</i>  Cabane de St Jean à restaurer
<b>Parcs de contention</b>	1 parc mixte à Saint-Jean 1 parc ovin à Mourède <i>1 parc à Barran</i>	Consolidation et réaménagement du parc de St Jean  Installation d'un parc ovin léger à Bassias
<b>Autres</b>	Clôture de protection installée en limite d'estive (crêtes de Bizourtère et sous le col de Bareilles)	Remplacer le matériel (poste, clôture)
<b>Accès</b>	L'accès se fait uniquement par sentier depuis le Chiroulet et le Harau ou depuis Isaby par la Hourquette d'Houscau (1h à 2h30 de marche).	<i>Prolongement de la piste venant du Chiroulet pour réduire le handicap d'éloignement sur le secteur de Mourède ?</i>
<b>Gardiennage</b>	Berger salarié avec aide- berger (5 troupeaux ovins regroupés)  Conduite libre pour les autres troupeaux	

# Nat

Site Natura 2000 "Lac Bleu - Léviste"



## Unité pastorale n° 60b



**Propriété indivise** des 17 communes du canton de Luz St – Sauveur

**Gestionnaire** : Commission syndicale de la Vallée de Barèges (CSVV)

Altitude : 1 000 à 2 400m

Surface totale : 460 ha

Estive éloignée, assez difficile du fait d'un dénivelé important et d'un relief accidenté. Qualité fourragère moyenne avec une forte sensibilité à la sécheresse (sols rocailloux). Les pentes sont fortes à très fortes sur l'ensemble du versant et les points d'eau sont rares en période estivale. Du fait de ces conditions de milieu contraignantes, l'estive de Nat est réservée à des troupeaux ovins ou caprins.

En partie basse, les terrains collectifs jouxtent des parcelles privées utilisées autrefois pour la fauche et actuellement comme zones intermédiaires.

La partie nord, qui donne sur le vallon du Plaa est difficilement utilisable à partie de Nat. La partie sud, en amont du vallon de Viey (quartier Cubé), est utilisable à partir des crêtes du Soum de Moustayou au Soum de Nère. L'accès et le pâturage demeurent toutefois délicats avec de grands troupeaux.

**Fréquentation pastorale** (source PHAE 2005) :

- 10 troupeaux ovins lait : 1 070 têtes (brebis taries et jeunes)

Après une longue période de quasi abandon, l'estive de Nat a fait l'objet d'investissements importants (cabane pastorale et captage) qui ont permis l'introduction de nouveaux troupeaux transhumants. Depuis 1993 elle est louée chaque année (à l'exception de 2006) à de grands troupeaux ovins collectifs de 500 à 1000 têtes qui l'utilisent de juin à septembre sous la conduite d'un berger salarié.

En début et fin de saison (mai-juin et octobre-novembre), les parties basses sont pâturées par des troupeaux locaux qui transhument dans le secteur de Gavarnie de juin à septembre.

#### Bilan des équipements et aménagements pastoraux

	Existant	Projets et travaux à prévoir
<b>Cabanes</b>	Cabane de Nat + annexe : équipements récents, adaptés et en bon état	
<b>Parcs de contention</b>	1 parc ovin proche de la cabane	à restaurer ?
<b>Autres</b>	Captage et abreuvoirs à proximité du parc et de la cabane	Captage à reprendre Aménagement d'un impluvium pour sécuriser la ressource en eau
<b>Accès</b>	Accès par sentier à partir de Saligos, Chèze ou Vizos : 1200m de dénivelée minimum pour atteindre la cabane	Restaurer la jonction avec le torrent du Plaa de Chèze
<b>Gardiennage</b>	Habituellement cette estive est utilisée par un grand troupeau ovin conduit par un berger salarié - Regroupements réguliers	

# Peyrelade Lhécou

Site Natura 2000 "Lac Bleu - Léviste"

## Unité pastorale n° 99

**Propriétaires** : communes de Pouzac et Bagnères de Bigorre + propriétaires privés (EDF + particuliers)

**Gestionnaire** : Groupement pastoral de Bagnères Beaudéan

Altitude : 1 300 à 2 600m

Surface totale : 600 ha + 100 ha de propriété privée

Estive peu éloignée, accessible, de qualité fourragère inégale. Peu d'équipements. Relief ouvert en partie basse, accidenté en partie haute. Liaison difficile entre le vallon de Lhécou et le versant de Peyrelade.

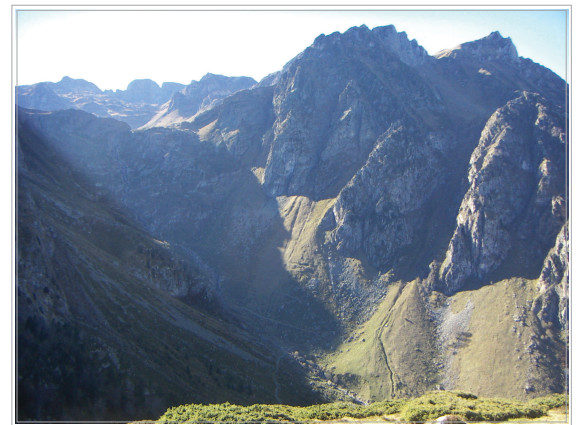
Les landes à callune et à rhododendron sont très présentes sur l'ensemble de l'estive et semblent se densifier en lisière forestière.

**Fréquentation pastorale** (source PHAE 2006) : 7 éleveurs

### Peyrelade :

- 4 troupeaux ovins viande : 300 têtes
- 1 troupeau ovin lait : 120 têtes
- 1 troupeau bovin : 17 têtes
- 1 troupeau chevaux : 33 têtes

**Lhécou** : pas de troupeau en 2006



Les bovins et les équins pâturent en aval du lac de Peyrelade et dans le secteur des laquettes, les ovins dans la partie sud-est de l'unité pastorale (Gayto de Momours, Pène blanche). Les pentes sous le pic de Merlheu ne sont pratiquement plus utilisées tout comme l'ensemble du vallon de Lhécou. Un troupeau d'une vingtaine de bovins occupait le bas de ce vallon jusqu'en 2005 mais a déserté ce quartier à la suite d'accidents répétés à l'occasion des lâchers d'eau du Lac Bleu.

### Bilan des équipements et aménagements pastoraux

	Existant	Projets et travaux à prévoir
<b>Cabanes</b>	Cabane - abri en aval du lac de Peyrelade	Restauration de l'ancienne cabane des Lahus (en ruine)
<b>Parcs de contention</b>	1 parc mixte à l'Haya situé en bord de route Aucun équipement sur Lhécou	Restauration du parc Aménagement d'un parc mixte aux abords du lac de Peyrelade
<b>Autres</b>		
<b>Accès</b>	Accès pédestre depuis l'Haya ou la Chiroulet (30mn à 1h)	Aménagement d'une liaison entre les deux quartiers pour permettre leur utilisation conjointe par un troupeau ovin ?
<b>Gardiennage</b>	Conduite libre pour tous les troupeaux Surveillance occasionnelle assurée par un éleveur gardien rémunéré par le Groupement pastoral	

Un protocole de veille a été proposé par les services de la DDAF / Mission Inter Services pour l'Eau (MISE)

Cf Annexe 6

A proximité se trouve le quartier de Bizourtère. Abandonné depuis quelques années, il était traditionnellement utilisé par les troupeaux bovins à partir du Haraou. La remise en activité d'un tel secteur est envisageable mais demande la mise en place d'aménagements importants (réouverture d'un sentier de liaison, installation de points d'eau, débroussaillage).

# Toucouets Arbéouse

Site Natura 2000 "Lac Bleu - Léviste"



## Unité pastorale n° 94

**Propriété indivise** des 17 communes du canton de Luz St – Sauveur  
**Gestionnaire** : Commission syndicale de la Vallée de Barèges (CSVB)  
Altitude : 1 150 à 2 600m  
Surface totale : 1 350 ha

Estive accessible, ouverte, bien équipée et de bonne qualité fourragère.  
Quelques secteurs de très forte pente.

**Fréquentation pastorale** (source PHAE 2006) : 6 éleveurs

La charge pastorale est élevée dans les zones accessibles aux bovins, beaucoup plus faible dans les parties hautes réservées aux ovins.



### Arbéouse - Toucouets :

- 2 troupeaux bovins : 153 têtes

La partie basse de l'estive est essentiellement utilisée par un important troupeau bovin allaitant. Quelques secteurs de forte pente à proximité des zones de pâturage. Le chargement élevé du bas d'estive y accentue le risque d'accident

### Coume de port - Lagües - Barchalong :

- 4 troupeaux ovins viande : 300 têtes

Les troupeaux sont de petite taille et éclatés sur les quartiers hauts.



**Vallon de Viey (Arribère, Cubé) : pas de troupeau**

Relief très accidenté, circulation difficile, exposition chaude, manque d'eau.

Ce vallon traditionnellement utilisé en demi-saison à partir des granges foraines est aujourd'hui pratiquement abandonné.

**Bilan des équipements et aménagements pastoraux**

	Existant	Projets et travaux à prévoir
<b>Cabanes</b>	cabane- abri d'Arbéouse cabane- abri des Toucouets cabane- abri des Lagües <i>=&gt; abris simples, ouverts, en bon état</i>	Restauration d'un abri au niveau de la coume de port  Construction d'une cabane à Cubé pour pouvoir utiliser le haut du vallon de Viey ?
<b>Parcs de contention</b>	1 parc bovin aux Toucouets 1 parc bovin à Arbéouse	
<b>Autres</b>	Clôture de protection installée chaque année en limite d'estive (Arbéouse, Toucouets)	Enlèvement de l'ancienne clôture du Capet
<b>Accès</b>	Desserte par la piste qui dessert un quartier de granges foraines au-dessus de Sers : 15 à 30mn à pied pour arriver au bas de l'estive	Création d'une piste au-dessus de Viey pour améliorer la desserte des granges foraines et de l'estive au-dessus ?
<b>Gardiennage</b>	Conduite libre pour tous les troupeaux Surveillance et entretien des équipements assurés par un garde valléen salarié de la CSVB	



# Seas Bas Léviste

Site Natura 2000 "Lac Bleu - Léviste"



## Unités pastorales n° 58 et 59

**Propriétaires :** communes de Villelongue, Artalens - Soin, Ayros - Arbouix et Beaucens

**Gestionnaire :** Groupement Pastoral de Villelongue

Altitude : 1 300 à 2 400m

Surface totale : 310 ha pour Séas, 380 ha pour bas Léviste. La quasi-totalité en zone Natura 2000

Estives accessibles et de bonne qualité fourragère. Troupeaux en conduite libre sans gardiennage permanent.

## Fréquentation pastorale sur la zone Natura 2000

(source PHAE 2006) :

10 éleveurs fréquentent le site

Chargement total évalué à 270 UGB

### Seas :

- 1 troupeau bovins : 72 têtes
- 2 troupeaux ovins viande : 145 têtes

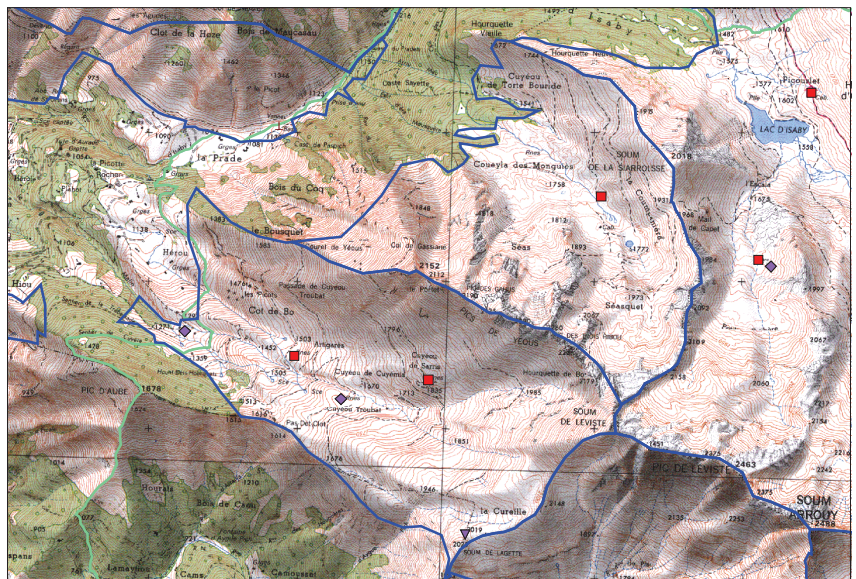


Les animaux se cantonnent surtout en partie haute du vallon

### Bas Léviste :

- 4 troupeaux bovins : 198 têtes
- 1 troupeau ovins viande : 29 têtes
- 2 troupeaux chevaux : 6 têtes

Bon niveau d'utilisation de la ressource sur les parties accessibles aux bovins. Le versant des Yeous est insuffisamment pâturé du fait du faible effectif ovin => progression des landes et du Brachypode (lastrou).



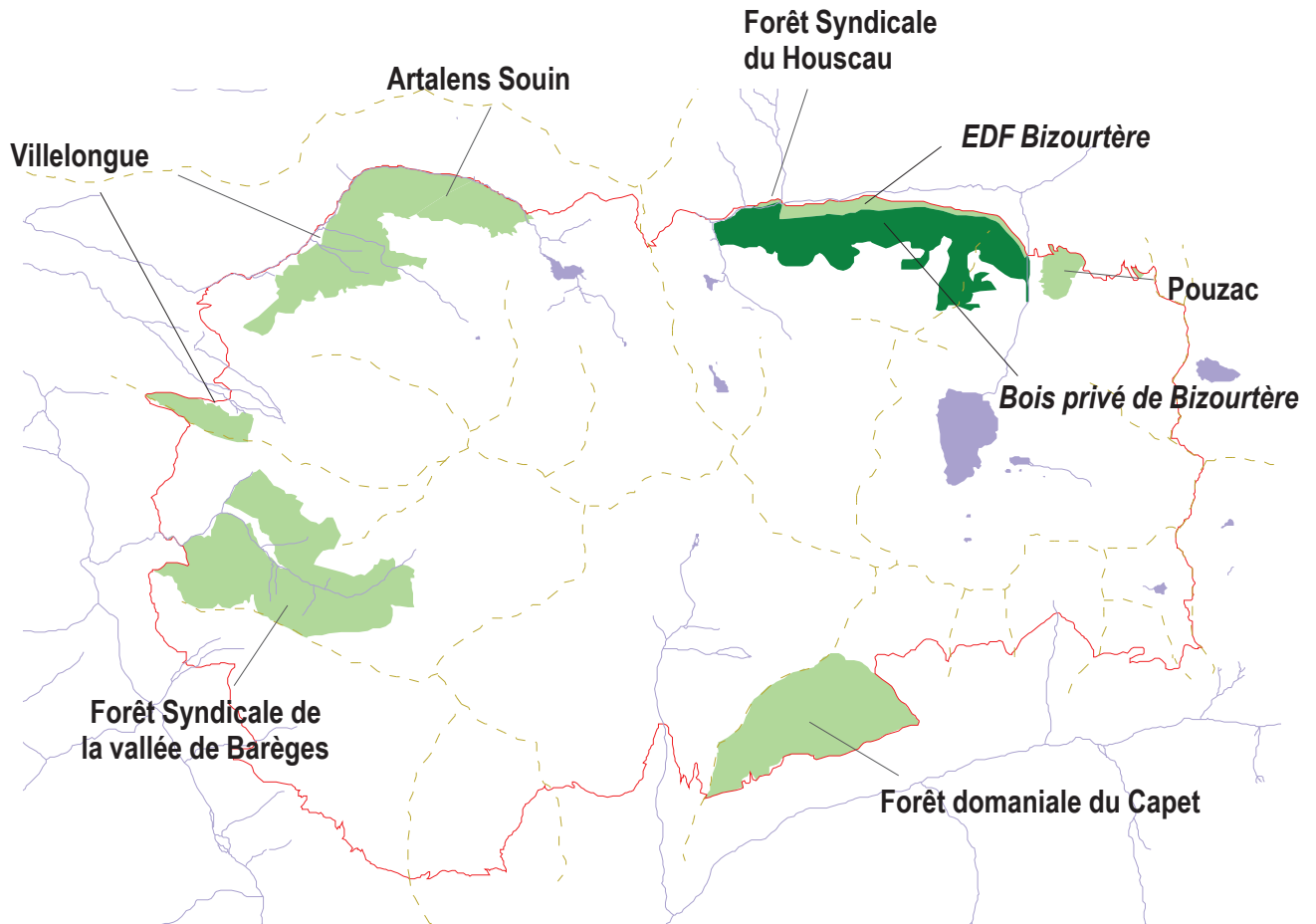
**Bilan des équipements et aménagements pastoraux**

	<b>Existant</b>	<b>Projets et travaux à prévoir</b>
<b>Cabanes</b>	cabane- abri d'Artigalès cabane- abri des Sarris  <i>cabane- abri de Soin</i>	Restaurations récentes, bon état. Aménagements à prévoir ?  Construction ancienne : stockage de matériel uniquement Projet de reconstruction d'une cabane abri sur Seasquet
<b>Parcs de contention</b>	pas d'équipement sur Séas  1 parc bovin au plateau d'Angous 1 parc bovin au Pla de bas 1 ancien parc ovin à la Cureille (inutilisable)	Aménagement d'un parc de contention mixte sur le haut de Séas
<b>Clôtures</b>	Séas : clôture de protection installée chaque année par l'éleveur au bas et en bordure sud de l'estive (sous Pic des Gahus)  Bas Léviste : clôtures électriques installées chaque année par les éleveurs bovins au bas et en bordure d'estive	
<b>Points d'eau</b>	Bas Léviste : captages et abreuvoirs à Sarris et au plateau d'Angous	Aménagement de l'abreuvoir d'Angous (à agrandir)
<b>Accès</b>	Séas : Accès piéton et moto depuis la piste d'Isaby (réglementée) ou depuis le lac  Accès réglementé depuis Villelongue par la piste venant de la Prade	Restauration du passage canadien en amont de la Prade + clôtures latérales
<b>Gardiennage</b>	Conduite libre	
<b>Autres</b>	Séas : progression des ligneux en partie basse de l'estive (rhododendron, bruyère arborescente, arbustes...)  Bas Léviste : développement de genévriers en partie haute (Cureille)  Transport de sel par hélicoptère, financé directement par les éleveurs	Prévoir écobuage ou débroussaillage ?  Aménagement de salières

## 2. GESTION FORESTIERE

### 2.1 Les forêts et les gestionnaires

Un peu plus de 10% de la surface du site est occupé par des zones forestières dont la majorité sont gérées par l'Office National des Forêts et dotées d'un plan d'aménagement forestier.



**Figure 5 :** Les zones forestières du site relevant ou non du régime forestier



Bois d'Isaby © P. MAURY / ONF - 2005

	TYPE	SURFACE	SURFACE DANS LE SITE	DUREE AMENAGEMENT
<b>CAPET</b>	Forêt Domaniale	219 ha	190 ha	2004 - 2018
<b>HOUSCAU</b>	Forêt Syndicale	18 ha	~ hors du site <1 ha	2000 - 2014
<b>SYNDICALE DE BAREGES</b>	Forêt Syndicale	624 ha	273 ha	1993 - 2007
<b>ARTALENS SOUIN ou Bois d'Isaby</b>	Forêt Communale	177 ha	44 ha	2003 – 2022
<b>BIZOURTERE (EDF)</b>	Forêt Privée	87 ha	29 ha	1993 – 2007
<b>POUZAC</b>	Forêt Communale	356 ha	20 ha	1999 - 2013
<b>VILLELONGUE</b>	Forêt Communale	245 ha	196 ha	1993 - 2007

**Tableau 5 : Caractéristiques des zones forestières publiques et privées gérées par l'ONF**

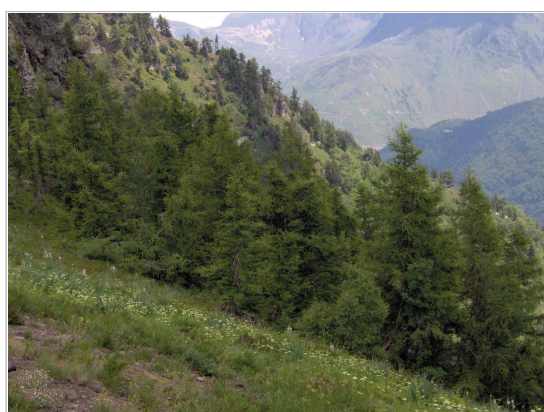
	SURFACE	SURFACE dans le site	TERRITOIRE	PROPRIETAIRE	GESTION
Bois de Bizourtère	300	~200 ha	Bagnères de Bigorre	Indivision	Privée

**Tableau 6 : Caractéristiques des autres zones forestières du site**

## 2.2 Les peuplements et les modes de traitement et d'exploitation <sup>4</sup>

### 2.2.1 Peuplements : nature et structure

#### Forêts relevant du régime forestier



Mélèze en FD du Capet © I. BASSI / ONF - 2005

Les peuplements, dominés par le Hêtre et le Sapin, sont traités en futaie irrégulière. L'Epicéa, le mélèze et quelques chênes sessiles épars sont également présents en forêt domaniale du Capet. Au-dessus de 1900m, les peuplements s'enrichissent en pins à crochets.

Pins à crochets et râteliers surplombant et protégeant le village de Barèges © I. BASSI / ONF – 2005



<sup>4</sup> Carte 10 : Répartition des principales essences forestières du site

### Zones forestière communales ne relevant pas du régime forestier

Il s'agit principalement de hêtraie et de hêtraie sapinière très peu exploitée (dernière coupe datant des années 80'). Malgré cela, la quantité de bois mort sur pied et au sol est assez faible (estimation faite lors du parcours de la zone). Quelques zones de chablis sont toutefois intéressantes et la présence de gros chandeliers aux alentours de la palombière laisse pressentir un bon potentiel en terme de vieillissement des bois.

Le bois de Bizourtère ne fait l'objet d'aucun plan simple de gestion mais le propriétaire doit demander à l'administration une autorisation d'exploitation exceptionnelle le cas échéant. Un projet d'exploitation par câble qui devait servir à l'exploitation des parcelles de la forêt appartenant à EDF a été amorcé en 1995 mais n'a pas abouti.

## 2.2.2 Traitements sylvicoles et programmation des coupes <sup>5</sup>

### Les objectifs

Aucun projet d'exploitation en forêt privée de Bizourtère à ce jour.

En ce qui concerne les forêts relevant du régime forestier, 4 cas de figure se présentent :

- **Forêts sans sylviculture** : il s'agit de forêts dont les parcelles sont incluses dans des séries de protection ou de production - protection en groupe de repos, (*Beaucens Artalens, vallée de Barèges, Pouzac, Capet*)
- **Forêts avec sylviculture** pour lesquelles des coupes ont été prévues dans les aménagements respectifs (série de production et série de production - protection) mais qui ne se sont pas réalisées pour cause d'accès difficile aux parcelles et de contexte économique et juridique défavorable (*Villelongue, Houscau, Bizourtère*)



Bois d'Isaby © P. MAURY / ONF - 2005

### Cas particulier de la Forêt Domaniale du Capet

Cette forêt présente un enjeu majeur de protection de la ville de Barèges contre les avalanches et les glissements de terrain. Cet enjeu est d'autant plus fort que se pose la question du devenir des peuplements d'Epicéa et de Mélèze. Ces espèces absentes naturellement des Pyrénées sont disséminées dans d'autres secteurs du site (Vallon de Sers) et les formations en résultant pourraient entrer en concurrence avec des formations d'intérêt communautaire.

## 2.3 Les équipements forestiers

Il n'existe qu'une seule piste forestière sur le site : la piste menant au Haraou. La piste menant au bois d'Isaby est une piste d'entretien des installations de la SHEM.

→ **ANALYSE : Gestion forestière**

Les contextes topographiques et économiques locaux ne permettent pas d'envisager une exploitation traditionnelle au sein des forêts du site. Le recours à une méthode alternative par câble est envisagée mais sur de faibles surfaces et en limite de site.

L'enjeu socio économique fort sur le site réside en la forêt domaniale du Capet qui d'une part assure un rôle de protection de la ville de Barèges et d'autre part représente un pôle touristique non négligeable à l'échelle du site.



Bois d'Isaby © C. BRAU NOGUÉ - 2005

<sup>5</sup> Carte 11 : Classement des unités de gestion forestière

### 3. GESTION HYDROELECTRIQUE

#### 3.1 Les ouvrages sur le site

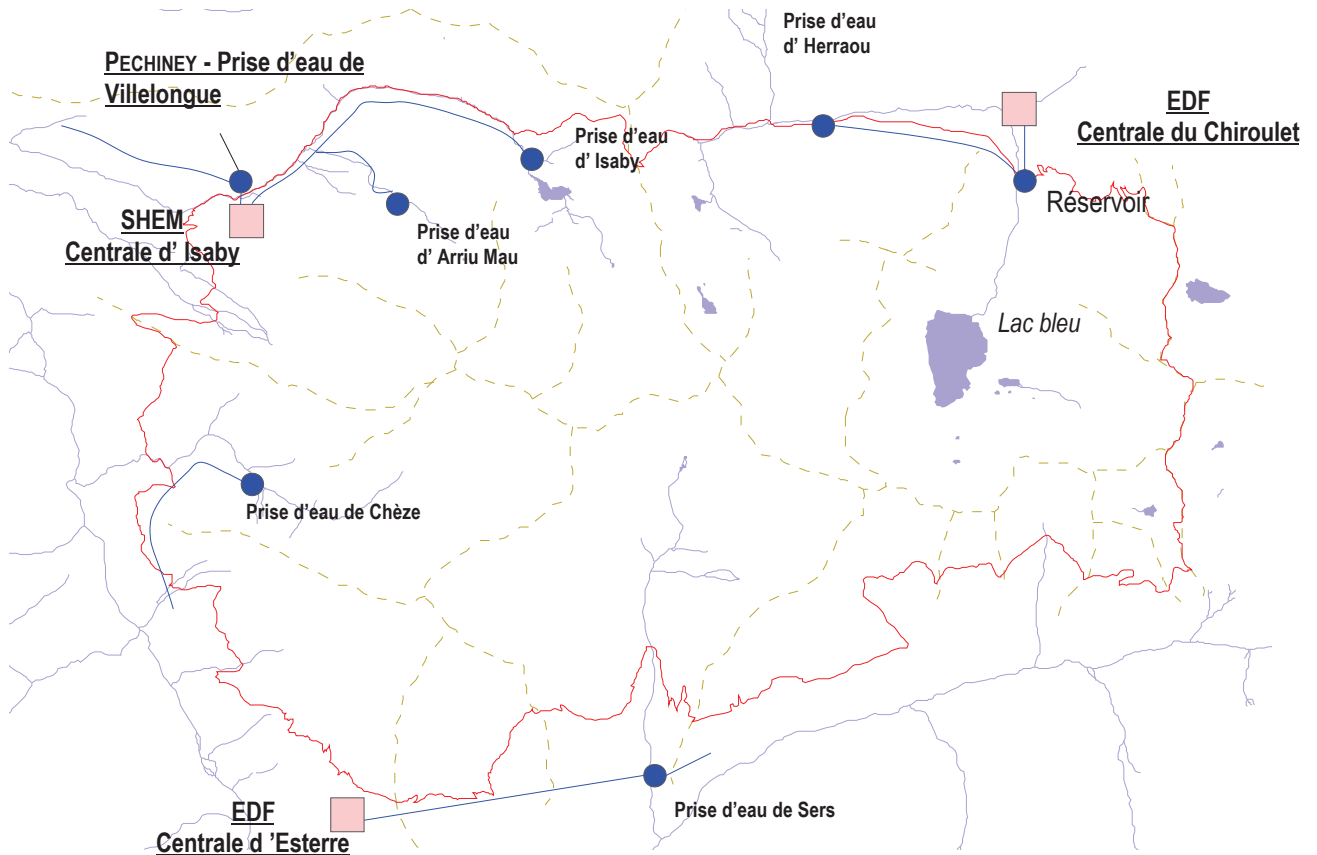


Figure 6 : La gestion hydroélectrique

#### 3.2 La gestion et le fonctionnement des ouvrages

La gestion des ouvrages est assurée par deux organismes : Electricité de France (EDF) et la Société Hydro - Electrique du Midi (SHEM). Cf Carte.



Prise d'eau de Villelongue © P. MAURY / ONF - 2005

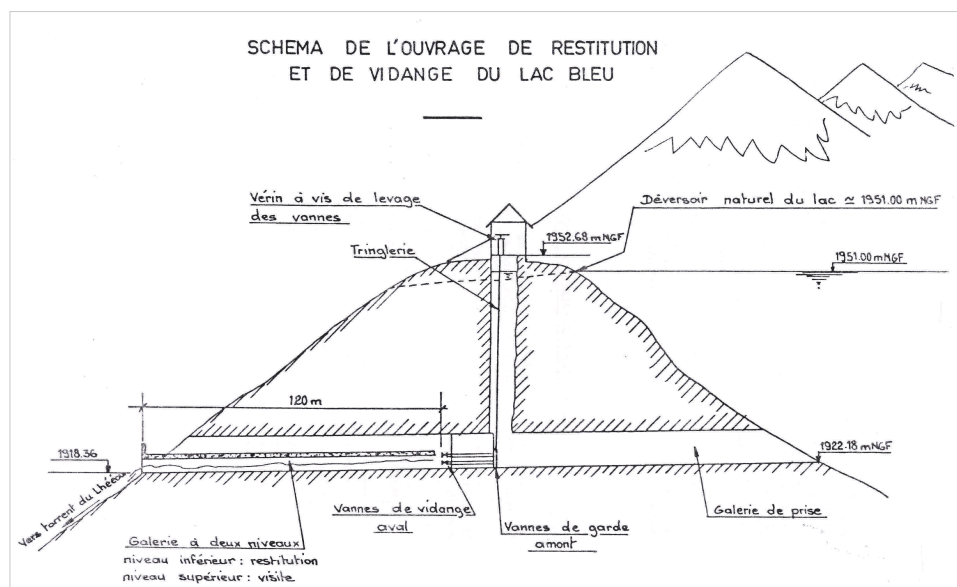
Les différents types d'ouvrage ont chacun une fonction bien particulière :

- ✕ *Soutien à l'étiage et irrigation* (Lac bleu, prise d'eau de Chèze dans le vallon du Plaa)
- ✕ *Production d'électricité* (ensemble des centrales et prise d'eau de Villelongue)

Les 3 centrales hydroélectriques présentes sur le site fonctionnent avec des débits réservés allant du 1/5 au 1/10ème du module naturel avec des renouvellements de concessions prévus entre 2027 et 2040.

### Le cas particulier du Lac bleu

Les lâchers imprévisibles provoquent des variations brutales du niveau des eaux de 0 à 1500 l/s. Le ruisseau en aval sort alors de son lit et cours sur des zones fréquentées par des troupeaux.



Source : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (C.A.C.G)

Des veaux y ont été emportés et noyés. Le président de la Commission Syndicale du Houscau a, à plusieurs reprises, alerté l'administration sur ces incidents s'inquiétant par-là même d'un danger potentiel pour les personnes randonnant dans le secteur. Une réunion avec les services de la DDAF a permis d'aboutir à une proposition de la mise en place d'une procédure d'alerte pour avertir les agriculteurs des lâchers imminents<sup>6</sup>.

### → ANALYSE : Gestion hydroélectrique

L'activité est bien représentée sur le site (nombreuses prises d'eau, centrales,...).

Elle permet de produire une énergie nécessaire à tous mais son impact local sur l'environnement reste néanmoins à quantifier et à qualifier. On peut toutefois soupçonner l'incidence des débits réservés sur l'habitat et le comportement alimentaire de la faune aquatique dont le Desman des Pyrénées dans les zones où il a été inventorié.

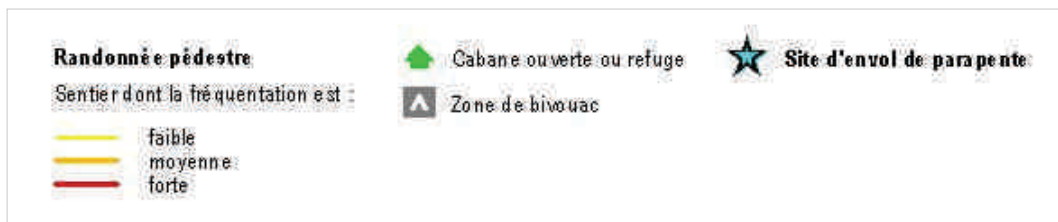
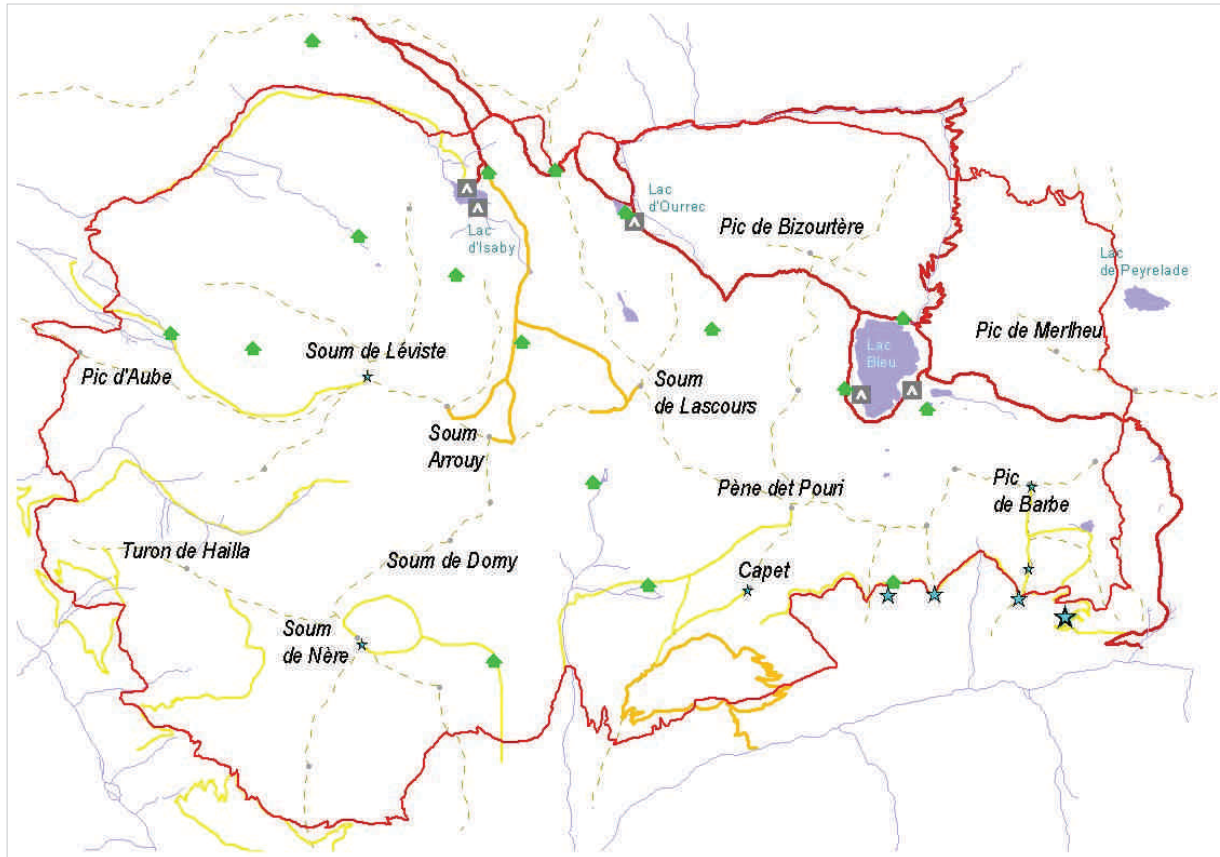
Dans les cas où les retenues servent de soutien à l'étiage, une bonne cohérence avec les autres activités serait à concrétiser pour anticiper les incidents conséquents aux augmentations violentes du niveau des eaux lors des lâchers.

<sup>6</sup> Annexe 6 : Projet de protocole d'ouverture du lac bleu – Mission InterServices de l'Eau / DDAF 65



## 4. ACTIVITES DE LOISIRS ET DE PLEINE NATURE

### 4.1 La fréquentation estivale du site



### Les activités et lieux de fréquentation estivale

#### Randonnée pédestre



Lac d'Isaby © JP. DEGENE

Les sentiers de randonnée les plus fréquentés sont ceux qui permettent d'atteindre des lacs (Isaby, Ourrec, Lac bleu). Le reste du site, au sud ouest est faiblement fréquenté si ce n'est le sentier de la montagne fleurie qui reste très accessible tant en terme d'absence de difficulté majeure sur le parcours qu'au niveau géographique (accès direct depuis Barèges).

Le balisage des sentiers est assuré par la Communauté de Communes de la Haute Bigorre en ce qui concerne la partie Nord du site (Lac bleu,...) et par les communes propriétaires sur le reste du territoire.

Il n'y a aucun refuge sur le site pouvant accueillir les randonneurs. Les abris pastoraux sont alors utilisés mais font bien souvent l'objet de malveillance et de nombreux déchets y sont régulièrement laissés malgré les conseils donnés par les usagers du site.



### Cas particulier du sentier de la montagne fleurie



Sentier de la Montagne fleurie  
© P. MAURY / ONF - 2006

Ce sentier est très souvent emprunté par les randonneurs puisqu'il permet d'effectuer une boucle à travers bois tout en surplombant le village de Barèges. Il est ponctué de nombreux ouvrages de génie civil (murs de soutènement) et traverse un ensemble de milieux remarquables de ce versant sud (pelouse à Brachypode, landes, forêts de pins à crochets,...). Plusieurs espèces de la flore remarquable ont été recensées dont le Lys des Pyrénées et des espèces d'Orchidées.

Ce sentier n'est utilisé que par les randonneurs ; les services du RTM utilisent le téléphérique (qui sera prochainement de nouveau en service) et son entretien est assuré techniquement par l'ONF et cofinancé à hauteur de 2/3 par la commune de Sers et d'1/3 par l'ONF.

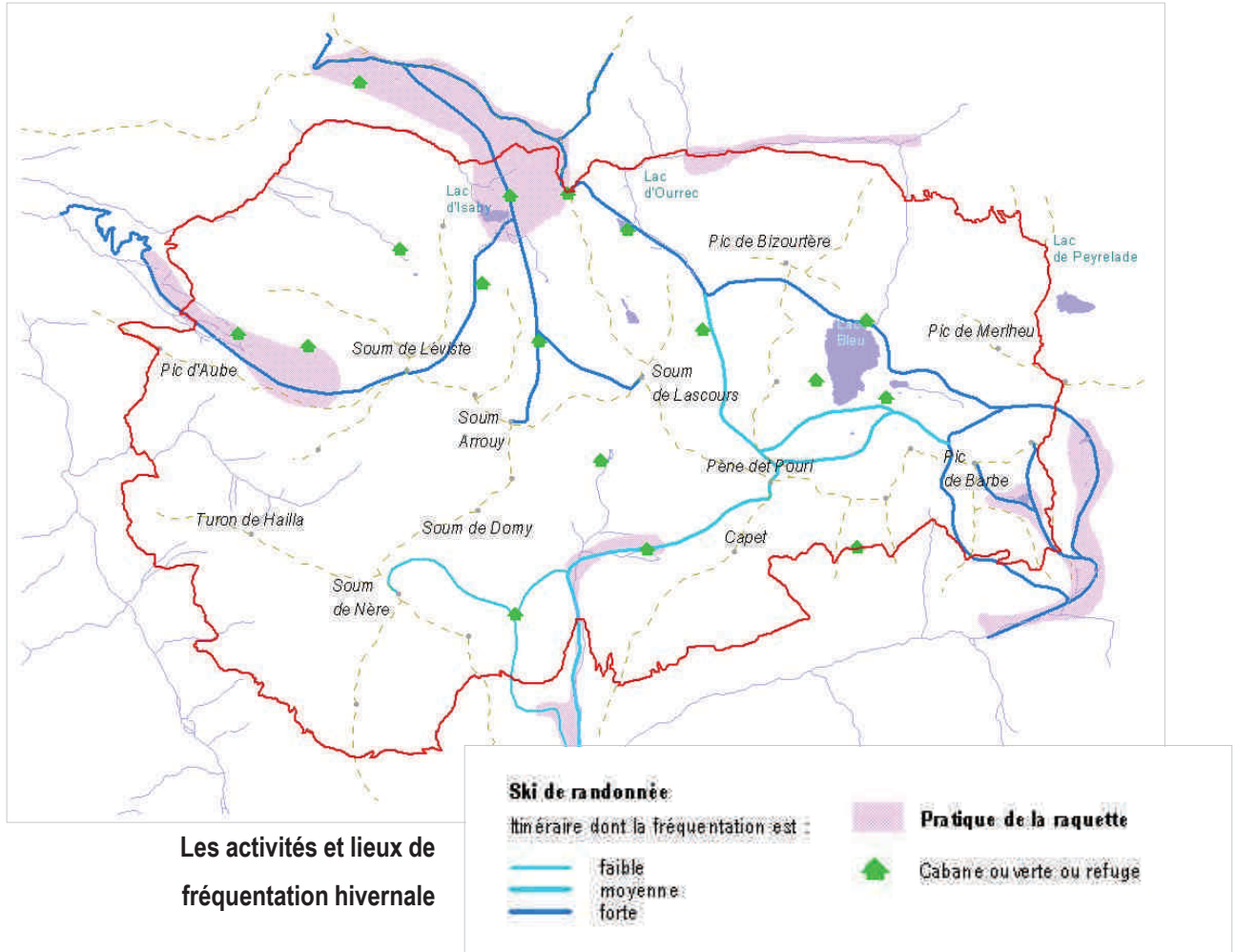
### Autres activités

De nombreux points d'envol de parapente existent en limite sud du site tout au long de la piste dite « du Capet ». La pratique du VTT a été citée mais de manière plutôt sporadique sur le site.

## 4.2 La fréquentation hivernale du site

### Ski de randonnée, raquettes

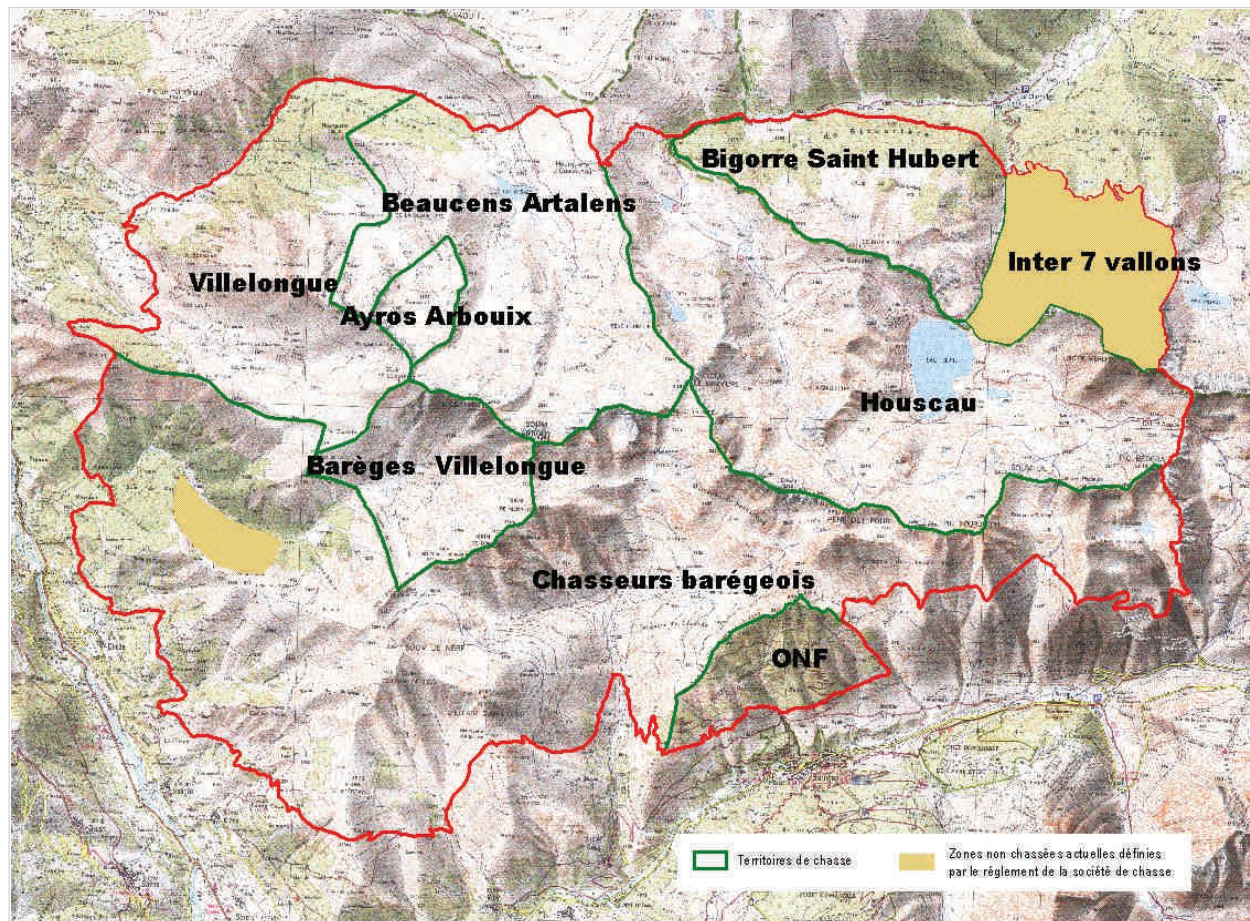
De nombreux circuits hivernaux pour la randonnée à ski et les raquettes existent sur le site. Le plus fréquentés se situent près du lac bleu ou encore vers le Pic du Léviste en partant du Hautacam.



© P. MAIRY / ONF - 2006

### 4.3 La Chasse

La chasse est pratiquée sur l'ensemble du site ; le territoire est géré par 7 sociétés de chasse (Cf. Carte ci dessous). L'Office National des Forêts détient le droit de chasse au sein de la Forêt Domaniale du Capet et y délivre une licence collective chaque année pour le chevreuil, l'isard et le sanglier.



#### Les sociétés locales et territoires de chasse

Les espèces chassées sur le site sont de manière non exhaustive : l'Isard, le Chevreuil et le Cerf suivant des plans de chasse; le sanglier, le lièvre.

En ce qui concerne le gibier à plumes : la chasse au grand tétras et à la perdrix grise suit un plan de prélèvement établi suivant l'indice de reproduction.

Enfin le gibier de passage : palombe (palombières à Bizourtère), bécasse, grive, alouette et caille.

Le tableau suivant récapitule pour chaque société, les espèces chassées, les plans de chasse existants,...

	ISARD	CHEVREUIL	CERF	SANGLIER	LIEVRE	GRAND TETRAS	PERDRIX GRISE
<b>Territoires où l'espèce est chassée</b>	Tous	Villelongue, Beaucens, Artalens, Vallée de Barèges, Capet, (Bagnères)	Villelongue Beaucens Artalens, Bagnères de B.	Tous	Tous	Vallée de Barèges, Beaucens Artalens, Bagnères de B.	Tous
<b>Plan de chasse</b>	oui	oui	oui	non	non	Plan de prélèvement	
<b>Autres remarques</b>		tir d'été à partir du 1 <sup>er</sup> juin		Espèce chassée à volonté, en battues Dégâts sur les estives (Ourrec)	Lâchers sur la Vallée de Barèges et Beaucens Artalens Routes du Tourmalet et de Hautacam sources de mortalité importante	Espèce chassée si indice de reproduction suffisant	

Source : Ensemble des sociétés locales de Chasse et Fédération départementale des Chasseurs 65

**Tableau 7 : Les espèces chassées par les différentes sociétés locales**

#### 4.4 La Pêche

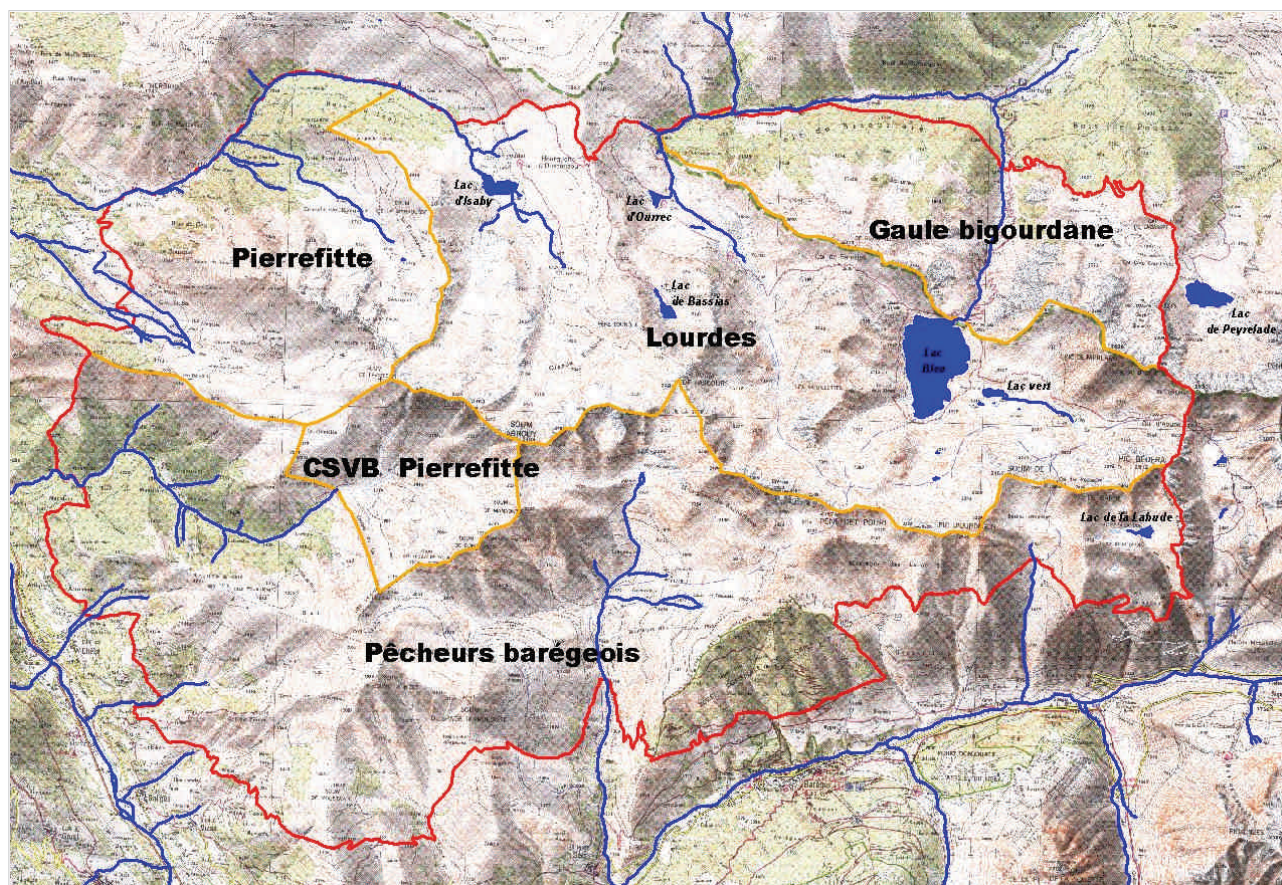
La pêche s'exerce aussi sur l'ensemble du site et sa gestion est menée par 4 A.A.P.P.M.A (Cf. Carte page suivante).

Le tableau suivant présente l'ensemble des espèces présentes sur le site et les lieux d'alevinage. Sachant que la Fédération Départementale de la Pêche gère les lacs alors que les sociétés locales s'occupent plus particulièrement des ruisseaux.

		TRUITE FARIO	OMBLE CHEVALIER	VAIRON	TRUITE ARC EN CIEL	SAUMON DE FONTAINE
<b>Lacs</b>	lac bleu	X	X	X	X	
	lac d'Isaby	X		X		
	lac vert	X		X		
	lac de Bassias	X			X	
<b>Ruisseaux</b>	Ourrec	X				X
	Isaby	X		X		
	Plaa	X				X
	Bastan de Sers	X				

Source : Ensemble des sociétés locales de Pêche et Fédération départementale de la Pêche 65

**Tableau 8 : Les territoires alevinés et espèces pêchées**



### Les sociétés locales et territoire de pêche

#### → ANALYSE : Activités de loisirs et de pleine nature

La randonnée reste l'activité de tourisme prépondérante sur le site. La fréquentation la plus souvent concentrée et localisée a des conséquences sur les milieux (dégradation des pelouses au bord des sentiers – Lac Bleu) mais aussi sur les activités humaines (dérangement des troupeaux – Hautacam, Isaby). La pratique d'autres activités de loisirs comme la Chasse et la Pêche ont peu d'impact sur les milieux et les espèces étudiés.

# PATRIMOINE NATUREL

## Méthodes, inventaires et cartographie

---

### 1. RAPPELS METHODOLOGIQUES ET TYPOLOGIQUES

#### 1.1 Définitions utiles

Le terme « Habitat » désigne un milieu naturel caractérisé par des conditions climatiques, d'altitude, de sol etc... qui forme le biotope\* et par l'ensemble des espèces animales et végétales qui y vivent, la biocénose\*. L'étude d'un habitat peut donc s'effectuer à deux échelles : celle de l'habitat naturel ou bien celle de l'habitat d'espèce, en tant que lieu de vie d'une espèce.

#### 1.2 Outils et données officiels de référence

##### 1.2.1 Typologie existantes pour la caractérisation des habitats

##### Code CORINE Biotopes

L'ensemble des milieux naturels ou « Habitats » au sens de la D.H <sup>1</sup>, ont été listés et rassemblés dans une typologie européenne appelée « CORINE Biotopes ». Une déclinaison française de ce document existe ; elle adopte la même nomenclature mais ne regroupe que les habitats présents sur le territoire français.

La nomenclature Corine se base sur une codification de **tout le type d'habitat naturel** dont le premier chiffre correspond à un **grand type phy ionomique** de milieu.

Ainsi, les milieux de pelouses et de landes sont regroupés sous le code 3 alors que pour les milieux rocheux il s'agira du code 6. La suite du code dépendra des conditions édaphiques (climat, sol, altitude, exposition,...) de l'habitat. Ainsi, des pelouses situées en versant sud à l'étage subalpin et sur substrat acide seront codées en 36.3. Il ne faut pas perdre de vue que cette typologie est basée sur l'étude des espèces végétales caractéristiques d'un milieu et des associations existant entre elles : la **phyto ociologie**.

##### Manuel d'interprétation des Habitats dit « Manuel EUR 15 »

Cette classification reprend les **habitat** définis par la typologie CORINE Biotopes qui relèvent de l'**Annexe I de la D.H** à savoir les habitats dits d'**intérêt communautaire\*** et **prioritaire\***. Ces habitats portent un code à 4 chiffres, appelée « code UE » ou « **Code Natura 2000** ». Il est agrémenté d'un astérisque (\*) quand il désigne un habitats d'intérêt prioritaire. Un code Natura 2000 peut regrouper plusieurs codes CORINE ; en revanche, certains codes CORINE n'ont aucune correspondance avec un code Natura 2000 puisqu'ils déterminent des habitats ne relevant pas de la D.H et appelés « Hors Directive ».

De la même manière, un code Natura 2000 à 4 chiffres est attribué aux **e pèce animale et végétale** inscrites à l'**Annexe II de la D.H.** donc d'**intérêt communautaire et prioritaire**.

---

<sup>1</sup> D.H : Directive « Habitat »

### 1.2.2 Cahiers d'habitats

Elaborés en concertation avec les scientifiques, les gestionnaires et les principaux usagers des milieux naturels, ces documents ont pour vocation de guider les opérateurs dans l'identification des habitats et des espèces relevant de la D.H, dans l'analyse dynamique de leur état de conservation ainsi que dans la définition des mesures de gestion.

Les habitats naturels et les espèces décrits sont abordés par grands types de milieux, faisant chacun l'objet de tomes différenciés : Habitats agropastoraux, Habitats forestiers, Habitats humides, Habitats rocheux, Espèces végétales, Espèces animales.

### 1.2.3 Formulaire standard des données (F.S.D) <sup>3</sup>

Chaque Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C) proposé au réseau Natura 2000 en fait l'objet. Il est conçu pour regrouper toutes les informations pertinentes servant à la désignation du site. Il liste les caractéristiques générales du site, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et prioritaire susceptibles d'être présents sur le site, les activités humaines s'y exerçant, une évaluation initial de l'état de conservation des milieux et des populations d'espèces. Il reprend de manière plus ou moins exhaustive, les données des fiches d'information des sites qui avaient été présentées aux élus concernés lors des premières consultations des périmètres en 1997.

## 2. PHASES DE CARTOGRAPHIE

La phase de cartographie a porté sur **TOUS LES TYPES D'HABITATS** qu'ils relèvent de la D.H ou non. La typologie utilisée a été celle de CORINE Biotopes présentée précédemment.

### 2.1 Préparation de la phase de terrain

La mise en place du comité de pilotage a eu lieu au début du mois de Février 2005. L'opérateur a tout d'abord compiler les éléments existants au sein des quelques études menées sur le site :

- Une cartographie des **habitat naturel** menée par un botaniste, Jaoua CELLE, au cours de l'été 2004 dans la partie Nord du site. L'ensemble des milieux recensés ont été rattachés à un code CORINE et un code NATURA 2000. Ce travail a permis de parcourir et caractériser au **1/10 000** (1/5 000 pour les zones humides) près de 50% de la surface totale du site.
- Les **uivi « Faune, Flore »** que mènent les gardes moniteurs du Parc National des Pyrénées et les botanistes du C.B.N.M.P.

### 2.2 Campagne de terrain

L'échelle de travail retenue est le 1/10 000. La surface minimale de chaque unité d'habitat ou polygone\* étant fixée au ¼ d'hectare ou encore 2500 m<sup>2</sup>.

L'opérateur a choisi la méthode suivante :

1. Parcours sans relevé floristique systématique des secteurs déjà cartographiés et parcourus par J. CELLE en 2004 ;

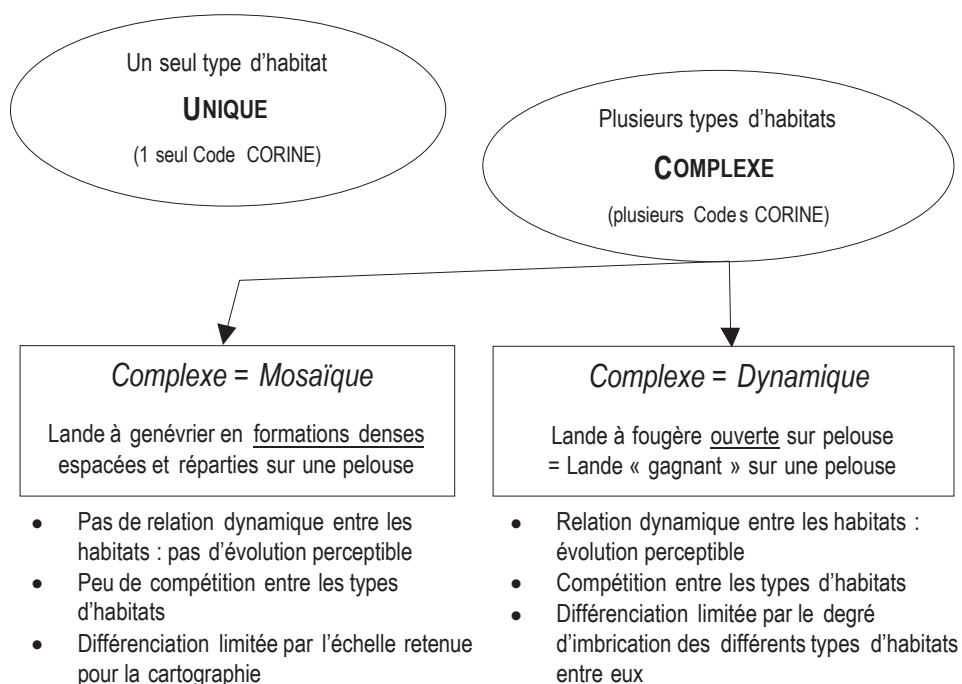


2. Parcours sans relevé floristique systématique des secteurs parcourus pour le diagnostic pastoral réalisé en simultanée par C. BRAU NOGUE (C.R.P.G.E) et rattachement à un code CORINE à l'aide des relevés floristiques effectués.
3. Rectification de contours des polygones, parcours et relevés dans les unités délimitées sur photos aériennes.

L'ensemble des polygones a été décrit à l'aide d'une fiche individuelle de prospection <sup>4</sup> ; Cela permet à l'opérateur d'avoir des renseignements sur chaque polygone sur ces caractéristiques générales (altitudes, exposition, roche,...), sa composition floristique, son état dynamique ou sens d'évolution, son degré de dégradation ou état dit « de conservation » ; <sup>5</sup> autant d'éléments nécessaires au diagnostic et à la hiérarchisation des enjeux.

### Découpage du site

Ainsi, un peu moins de **1000** unités d'habitats (ou polygones\*) ont été délimitées sur le site. Chaque polygone révèle soit un habitat élémentaire\* (ou unique) soit un complexe d'habitats <sup>6</sup>.



**Figure 7 : Forme d'habitat rencontrée sur le site**

### Rattachement à un code CORINE et détermination du statut

Comme il a été précisé précédemment, un code CORINE Biotopes est attribué à chaque habitat(s) de chaque polygone.

<sup>3</sup> Annexe 1 : Formulaire standard des données du site

<sup>4</sup> Annexe 7 : Fiche de prospection Habitat et fiche modèle de relevé floristique – PNP/ONF/CBNMP

<sup>5</sup> Annexe 8 : Tableau récapitulatif de renseignement des polygones d'habitats du site

<sup>6</sup> Carte 12 : Complexité des unités d'habitats cartographiées

La correspondance à un code Natura 2000 permet ensuite de déterminer le statut de l'habitat qui peut être soit d'Intérêt Communautaire (IC), d'Intérêt Prioritaire (IP), soit Hors Directive (HD).

Dans le cas de complexe d'habitats, le statut du polygone correspondra à celui de l'habitat qui aura le plus fort statut. Par exemple, un polygone composé d'un habitat Hors Directive de lande à fougère en dynamique sur un habitat prioritaire de pelouse fertile à Agrostide et Fétuque sera codé dans un premier temps 31-861 + 35-12\* et le statut du polygone sera prioritaire.

**Figure 8 : Exemple de rattachement d'un polygone d'habitat à un code CORINE Biotope →**

### 2.3 Prospections complémentaires

L'opérateur a mené des prospections concernant l'avifaune et fait appel à des spécialistes pour l'étude d'espèces pour lesquelles les données recueillies n'étaient pas suffisantes pour pouvoir établir un état des lieux satisfaisant.

Les expertises ont été les suivantes :

- ⇒ ONF: Prospections de l'Androsace des Pyrénées
- ⇒ AREMIP : Localisation, habitat et conservation du Desman et Euprocte des Pyrénées sur le site<sup>7</sup>
- ⇒ GCMP : Inventaire des Chiroptères<sup>8</sup>

De plus, l'opérateur a recueilli des données concernant plusieurs espèces étudiées auprès du Parc National des Pyrénées<sup>9</sup> :

- Evaluation de la présence du Desman, de l'Euprocte et le Lézard des Pyrénées sur le site Natura 2000 « Lac bleu, Léviste »
- Analyse du peuplement en Chiroptères sur le site Natura 2000 « Lac bleu, Léviste »
- Statut biologique des Chiroptères sur le site Natura 2000 « Lac bleu, Léviste »
- Statut biologique des reptiles et amphibiens sur le site Natura 2000 « Lac bleu, Léviste »

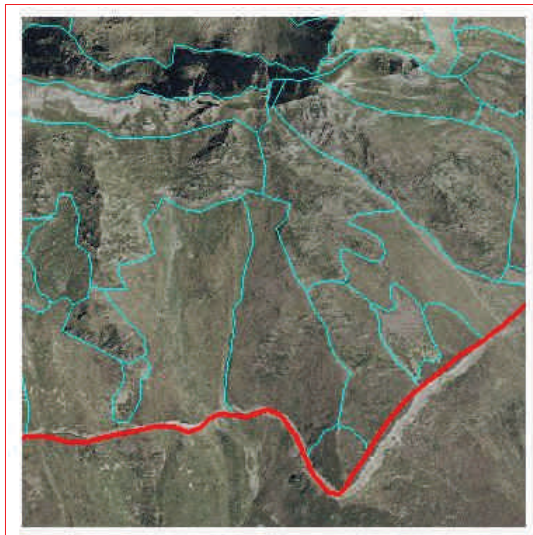
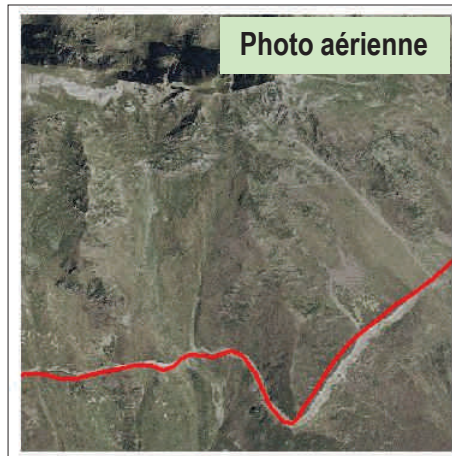
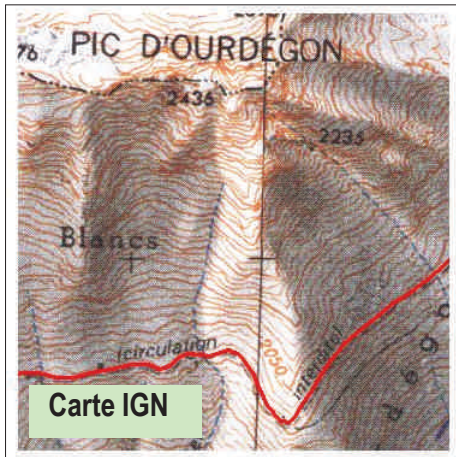
ainsi qu'auprès de l'ensemble des usagers du site rencontrés et qui ont bien voulu faire part de leurs observations à l'opérateur.

---

<sup>7</sup> Annexe 10 : Rapport d'expertise AREMIP

<sup>8</sup> Annexe 9 : Rapport d'expertise GCMP

<sup>9</sup> Annexe 11 : Synthèses de données faunistiques - PNP



**Cartographie finale - 2004**

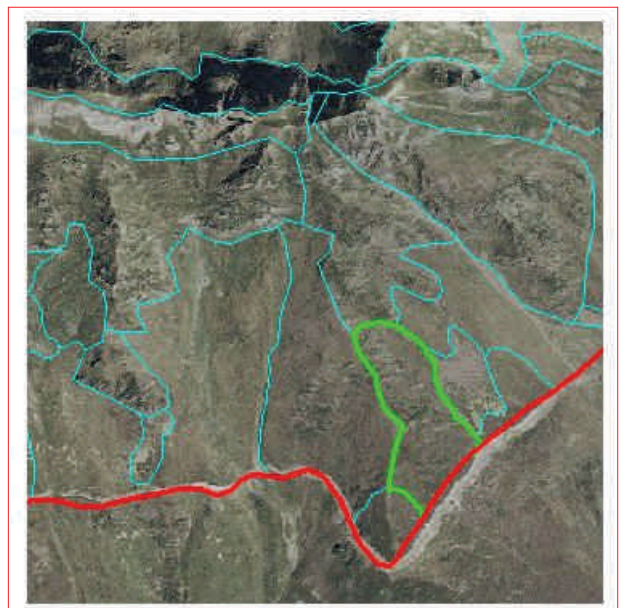
**Milieux de lande**

Terrain / Relevés



**Habitat 31-42**  
**Lande à Rhododendron**

- 3 : Landes, pelouses et prairies
- 31 : Landes et fruticées
- 31-4 : Landes subalpines



### 3. RESULTATS D'INVENTAIRE

#### 3.1 Les habitats naturels (IC,IP)

Plus de 40 types d'habitats ont été recensés dont **21 type d'intérêt communautaire** et **3 type d'intérêt prioritaire** dont les surfaces représentent respectivement 67 % et moins de 3% de la surface totale du site.

Chaque type d'habitat et chaque espèce animale d'intérêt communautaire et prioritaire est décrit sous forme de fiches. Au préalable, chaque grand type physiologique de la végétation est présenté (pelouses, landes, forêts,...). Tous les types d'habitats recensés sur le site qu'ils relèvent de la D.H ou non y sont répertoriés.

→ FICHES DESCRIPTIVES DES HABITATS ET DES ESPECES DE LA DIRECTIVE « HABITATS »

Il convient de rappeler que les botanistes et phytosociologues du Conservatoire Botanique Pyrénéen ont accompagné l'opérateur tout au long de la phase de caractérisation des habitats. Plusieurs sorties de terrain ont été organisées et le CBP a validé la cartographie finale des habitats ainsi que les fiches descriptives correspondantes.

→ Carte 13 : Formations végétales      → Carte 14 : Statut des habitats

→ Carte 15a : Habitats relevant de la D.H – Codification EUR 15 /

→ Carte 15b : Habitats de zones humides recensés sur le site

**Surface totale de habitat d'intérêt communautaire sur le site : ~4900 ha**

**(dont ~800 ha d'habitat d'intérêt prioritaire) soit près de 70% de la surface totale du site.**

Intitulé de l'habitat (selon EUR 15)	Code Natura 2000	Code CORINE Biotope	Statut	Cité au F.S.D	Occurrence (nombre de polygone où l'habitat est présent)	Surface totale (ha)
<b>Eboulis &amp; Falaises</b>						
Eboulis siliceux pyrénéens	8110	61-114	IC	O	99	282
Eboulis calcaires pyrénéens	8130	61-34	IC	O	42	171
Falaises calcaires pyrénéennes	8210	62-12	IC	O	71	232
Falaises siliceuses pyrénéennes	8220	62-211	IC	O	116	359
<i>Dalles rocheuses</i>	8230	62-3	IC	N	1	4
<b>Pelouse &amp; Prairie</b>						
<b>Pelouse pionnière de dalle calcaire</b>	<b>6110</b>	<b>34-11</b>	<b>IP</b>	<b>N</b>	<b>2</b>	<b>&lt; 1</b>
Pelouses calcicoles	6210	34-322	IC	N	81	508
<b>Formation montagnarde à Nard raide</b>	<b>6230</b>	<b>35-1</b>	<b>IP</b>	<b>O</b>	<b>164</b>	<b>805</b>
<b>Formation subalpine à Nard raide</b>	<b>6230</b>	<b>36-31</b>	<b>IP</b>	<b>O</b>		
Pelouses fermées à Gispet	6140	36-314	IC	O	71	477
Pelouses calcicoles à Laiche sempervirente	6170	36-41	IC	O	47	149
Pelouses calcicoles à Elyne	6170	36-42	IC	O	1	< 1
Pelouses calcicoles à Fétuque de Gautier	6170	36-434	IC	O	6	39
Mégaphorbiaies	6430	37-83	IC	O	6	8
Prairies de fauche de basse altitude	6510	38-2	IC	O	1	7
<b>Landes &amp; Fourré</b>						
Landes montagnardes à Myrtille	4030	31-215	IC	O	68	585
Landes montagnardes à Callune et Genêt poilu	4030	31-226	IC	O		
Landes alpines et subalpines	4060	31-4	IC	O	-	70
Landes alpines et subalpines à Rhododendron	4060	31-42	IC	O	140	706
Fourrés à Génévrier commun	4060	31-431	IC	O	112	380
Landes à Camarine et Myrtille	4060	31-44	IC	O	6	12
Landes à Dryade	4060	31-491	IC	O	10	8
<b>Forêt</b>						
Hêtraie acidiphile	9120	41-12	IC	N	4	68
Hêtraie calcicole	9150	41-16	IC	O	1	1
<b>Forêt de ravin</b>	<b>9180</b>	<b>41-4</b>	<b>IP</b>	<b>O</b>	<b>1</b>	<b>0,14</b>
Forêts de pins de montagne	9430	42-4	IC	N	-	2
Forêts de pins de montagne à Rhododendron	9430	42-413	IC	N	1	4
Forêts de pins de montagne à Raisin d'ours	9430	42-4242	IC	N	4	42
<b>Zone humide &amp; Source</b>						
Communautés flottantes à <i>Sparganium</i>	3130	22-3114	IC	O	3	< 1
Tourbières basses alcalines	7230	54-2	IC	O	25	5
Formation de tourbières de transition et tremblantes	7140	54-53	IC	O	2	< 1

**Tableau 9 : Type d'habitat naturel de l'Annexe I de la D.H présent sur le site**

Les Habitats d'intérêt prioritaire apparaissent en gras.

### 3.2 Les espèces et les habitats d'espèces

#### Les espèces de l'Annexe II de la D.H

Nom français de l'Espèce de l'Annexe II de la D.H	Code Natura 2000
<b>VEGETAUX</b>	
Androsace des Pyrénées <i>Carte ci dessous</i>	1632
<b>ANIMAUX</b>	
Desman des Pyrénées <i>Carte ci contre</i>	1301
Petit Rhinolophe	1303
Grand Rhinolophe	1304
Petit et Grand Murin	1307/1324
Barbastelle d'Europe	1308
Minioptère de Schreibers	1310
Lézard des Pyrénées	1995

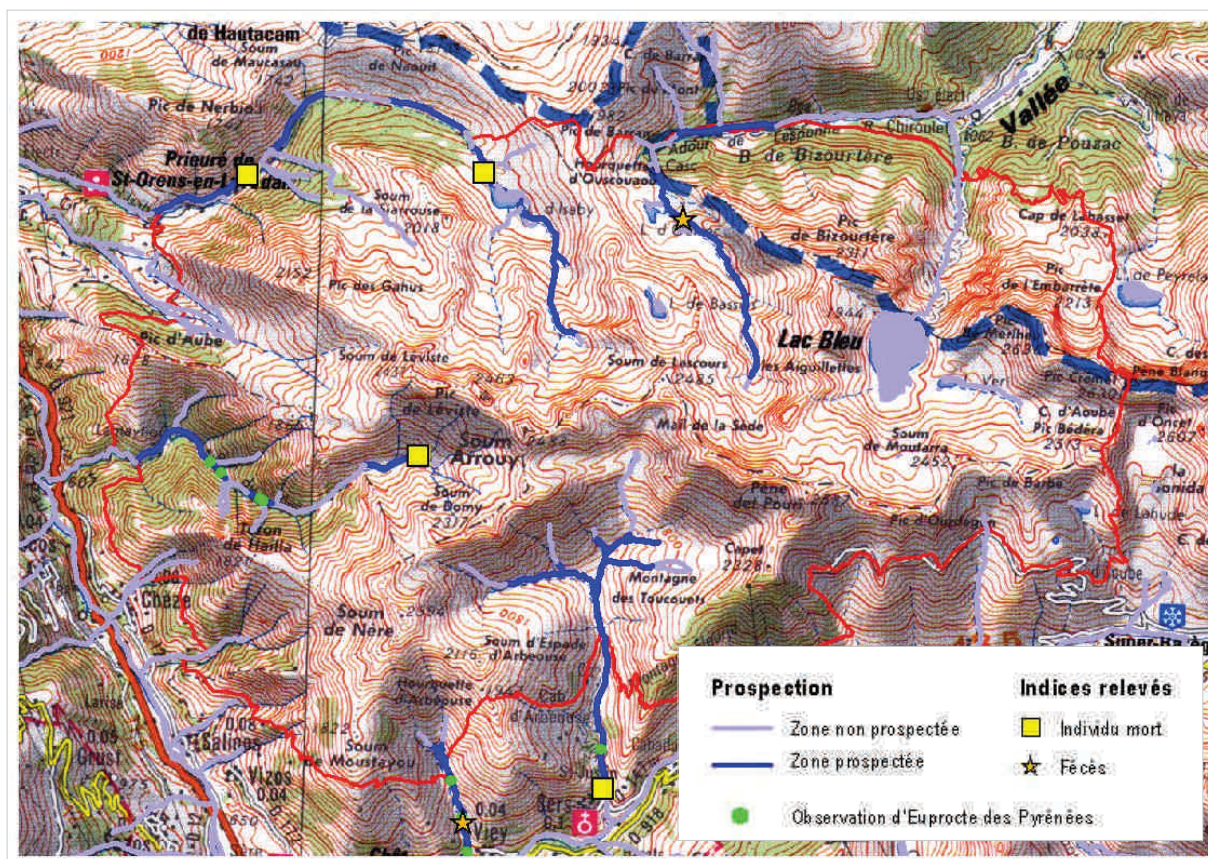
Tableau 10 : E pèce animale et végétale de l'Annexe II de la D.H présente sur le site

× L'Androsace des Pyrénées



Source : ONF, J. CELLE / 2005-2006

× Le Desman des Pyrénées



Source : AREMIP – 2005, PNP

**Localisation de prospection et indice relevé – Desman des Pyrénées**

La majeure partie des cours d'eau du site ont été prospectés et des indices (cadavre ou fèces) y ont été relevés. Les données antérieures (A. BERTRAND, 1987 – PNP, 1998-2005) indiquaient déjà la présence de l'espèce dans les Ruisseaux d'Isaby, de Bastan de Sers et de Lesponne (quartier Haraou).

Les espèces de l'Annexe IV de la D.H

Le parcours des cours d'eau pour la recherche du Desman ont permis de noter la présence de l'Euproctus des Pyrénées, autre espèce endémique de la région, essentiellement dans les ruisseau de Bastan de Sers, d'Arribère et du Plaa.

L'avifaune

Deux espèces de rapaces nicheurs sont présentes sur le site Aigle royal et Gypaète barbu, ainsi que deux espèces de galliformes de montagne Lagopède alpin et Grand tétras <sup>10</sup>.

<sup>10</sup> Source : PNP, ONCFS, ONF, Fédération Départementale des Chasseurs, Acteurs locaux, Naturalistes

Aucune espèce d'oiseaux n'était citée au formulaire standard ; cependant, les espèces recensées pourraient être notées lors de la mise à jour dans les rubriques 3.2.a « Espèces – Oiseaux visés à l'Annexe I de la Directive 79/409/CEE du Conseil », 3.2.b ainsi que dans le 3.3 « Autres espèces importantes de la Flore et de la Faune ».

### 3.3 Mise à jour du bordereau officiel ou F.S.D

#### 3.3.1 Les Habitats naturels

##### Les types d'habitats cités au FSD et non retrouvés sur le site

- ✓ 1 habitat d'intérêt prioritaire (IP) : les **Tourbière haute active** (Code Natura 2000 : 7110)
- ✓ 3 habitats d'intérêt communautaire (IC) :
  - les **fruticée à Bui** (Code Natura 2000 : 5110) ;
  - les **prairie de fauche de montagne** (Code Natura 2000 : 6520).
  - les **formation herbacée alpine de bord de rivière** (Code Natura 2000 : 3220).

Cet habitat ne peut être répertorié sur le site puisque aucune des rivières de fonds de vallée n'est incluse dans le périmètre actuel du site.

##### Les nouveaux types d'habitats non cités au FSD

- ✓ 1 habitats d'intérêt prioritaire (IP) : les formations se développant sur **dalle rocheuse calcaires** (Code Natura 2000 : 6110)
- ✓ 5 habitats d'intérêt communautaire (IC) :
  - Les formations se développant sur **dalle iliceuse** (Code Natura 2000 : 8230)
  - 2 habitats forestiers : les **hêtraie (apinière) acidiphile** (Code Natura 2000 : 9120) et les **forêt de pin de montagne** (Code Natura 2000 : 9430)
  - Les **prairie de fauche de basse altitude** (Code Natura 2000 : 6510)
  - Les **pelouse calcicole à Brachypode** (Code Natura 2000 : 6210)

Ces formations se retrouvent sur le site jusqu'à plus de 2000m d'altitude alors qu'en général il ne dépasse pas les 1900m, limite à partir de laquelle le Gispet ou la féтуque de Gautier s'installent.

#### 3.3.2 Les espèces animales et végétales

##### Les espèces animales citées au FSD et non retrouvées sur le site

- Néant -

##### Les nouvelles espèces animales non citées au FSD

#### ✓ **Le Chauve-souris**

De nombreuses autres espèces de chauves-souris ont été recensées par ultra sons et/ou capture sur le site <sup>11</sup>.

4 d'entre elles étaient citées au bordereau : les petit/grand Murin et petit et grand Rhinolophes.

Les 2 nouvelles espèces visées à l'Annexe II sont la Barbastelle d'Europe et le Minioptère de Schreibers.

<sup>11</sup> Annexe 9 : Rapport d'expertise GCMP



### ✓ Le Lézard de Pyrénée

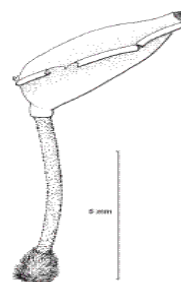
Les données recueillies auprès du Parc National des Pyrénées atteste de la présence de l'espèce sur l'ensemble du site. Les prospections menées par G. POTTIER et les gardes du PNP ces dernières années semblent indiquer que l'espèce occupe la majorité des habitats favorables.

Le bordereau ne cite pas l'espèce (comme dans bien d'autres sites) car le statut du Lézard des Pyrénées était en cours d'étude lors de la rédaction des bordereaux.

### Les nouvelles espèces végétales non citées au FSD

#### ✓ La Buxbaumie verte

Aucune prospection particulière pour les espèces de mousses n'a été menée. Cependant, les habitats favorables au développement d'une d'elles, la Buxbaumie verte *Buxbaumia viridis*, existent et la présence de l'espèce est fortement soupçonnée.



Sa rareté dans le département est tout d'abord due à une insuffisance de prospections elle-même due à un manque de connaissances sur l'écologie de l'espèce. Une formation organisée par le Parc National des Pyrénées dans le cadre de la mise en œuvre du Docob du site « Péguière, Barbat, Cambalès » a permis de sensibiliser le personnel forestier à la reconnaissance de l'espèce et de son habitat.

## 3.4 Autres habitats et espèces d'intérêt patrimonial

### 3.4.1 Les Habitats naturels

#### ✕ Les bas marais acides et végétation de cours d'eau

De nombreux cours d'eau temporaires ou semi permanents ont pu être observés . ils n'ont pas été systématiquement cartographiés du fait de leur faible surface. Ils révèlent pour certains la présence de *Cochlearia pyrenaica*, espèce d'intérêt patrimoniale puisque déterminante pour la délimitation d'une ZNIEFF.

#### ✕ Les habitats de combes à neige

Ces habitats ne sont pas retenus par la Directive mais représentent des « micro » habitats très intéressants et souvent très riches en espèces. Ces milieux se situent dans le secteur du lac bleu, de Bizourtère et des Toucouets, le plus souvent en exposition Nord et de 1900 à 2600m d'altitude.

### 3.4.2 Les Espèces animales et végétales

10 autres espèces de chauves souris ont été contactées : Molosse de Cestoni, Sérotine commune, Oreillard roux, Vespère de Savi, Vespertilion de Daubenton, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée.



# DE L'ANALYSE ECOLOGIQUE AUX ENJEUX DE CONSERVATION

---

## 1. ANALYSE ECOLOGIQUE

L'**analyse écologique** a pour objectif d'évaluer le niveau de préservation des habitats et de présenter les dynamiques observées sur le site. La D.H parle d'état « de conservation <sup>1</sup> » d'un habitat naturel ou d'une espèce. Nous parlerons ici d'état « **général** » d'un habitat naturel ou d'une population d'espèce animale.

### 1.1 Choix des critères

Les critères d'analyse restent ceux qui ont été définis par le CBNMP <sup>2</sup> :

- \* **Typicité / Exemplarité** : ce critère a été abordé à l'aide de la référence : les cahiers d'habitats existants.
- \* **Représentativité** : ce critère a été rapproché des notions d'occurrence\*, de répartition et de rareté des habitats sur le site voire d'originalité.
- \* **Intérêt patrimonial** : il se rapporte à la composition floristique de l'habitat mais aussi au rôle d'habitat d'espèce que peut jouer l'habitat étudié.
- \* **Etat « de conservation »** : ce critère s'évalue le plus souvent en terme de degré de dégradation observé ; La D.H précise que « *l'état de conservation d'un habitat [est] considéré comme favorable [au niveau du site] lorsque :*
  - \* *(...) les superficies qu'il couvre au sein du site sont stables ou en extension ;*
  - \* *sa structure et les fonctions spécifiques à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;*
  - \* *l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable. »*
- \* **Dynamique** : ou sens d'évolution de l'habitat

L'opérateur a pris le parti de rassembler les critères énoncés en 2 groupes pour en définir 2 principaux :

1. **Etat « général »** du type d'habitat qui regroupe l'Etat « de conservation » et la Dynamique
2. **Intérêt écologique** du type d'habitat qui regroupe les critères restant.

→ On notera aussi que chaque critère a été évalué par unité d'habitat et par conséquent de manière élémentaire à l'échelle du polygone.

---

<sup>1</sup> Etat « de conservation » d'un habitat naturel (Art. 1 D.H) : Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme des espèces typiques.

Etat de conservation d'une espèce (Art. 1 D.H) : Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations.

En ce qui concerne les espèces, la démarche est double : d'une part, il convient de prendre en compte l'**état des populations** de chaque espèce (en y incluant un critère de dynamique de population au même titre que pour les habitats naturels) et d'autre part d'évaluer l'état général du ou des type(s) habitat dans le(s)quel(s) elle vit.

La D.H précise de même que « *l'état de conservation d'une espèce [est] considéré comme favorable [au niveau du site] lorsque :*

- \* *(...) les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient ;*
- \* *l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue pas ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible ;*
- \* *il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme. »*

→ On notera aussi que chaque critère a été évalué par espèce et le critère Habitat d'espèce l'a été de manière élémentaire à l'échelle du polygone concerné par les observations des espèces.

## 1.2 Etat général de chaque grand type d'habitat naturel

Le cahier des charges du CBNMP liste un certain nombre de critères de dégradation à observer sur le terrain pour évaluer l'état de « conservation » de chaque habitat.

En l'absence de facteurs de dégradation, l'habitat est alors considéré dans un « bon » état.

Sur le site, l'opérateur a relevé :

- **Une dégradation physique des pelouses relativement faible** (érosion, retournement par les sangliers) **mais une dynamique progressive forte des landes herbacées et à ligneux bas** (fougère, rhododendron, et callune) **ainsi que la colonisation par des essences forestières non autochtones**
- **des formations forestières globalement jeunes et pauvre en gros bois et bois sénescents**

### *Remarque*

L'avancée d'un habitat sur un autre (lande sur pelouse) peut ne pas toujours être considérée à ce stade de l'analyse comme une forme de dégradation car elle découle de phénomènes de dynamique naturelle.

Le croisement avec d'autres paramètres cette fois ci « externes » à l'habitat permettra d'orienter les choix de conservation entre un habitat et un autre et les moyens à envisager pour contenir cette dynamique.

© L'ensemble des photographies présentées dans cette partie ont été réalisées par P. MAURY lors des campagnes de terrain 2005 et 2006.

## PELOUSES / PRAIRIES

Certains types d'habitat apparaissent comme naturellement « stables » ; il s'agit des formations dites « en gradins » et le plus souvent décrites à tort comme étant des pelouses dégradées. Cette structure en gradins illustre au contraire l'équilibre qui s'instaure au fil du temps entre érosion naturelle et implantation des espèces herbacées comme le gispet (*Festuca eskia*) ou encore la fétuque de Gautier.

Gradins à Gispet →



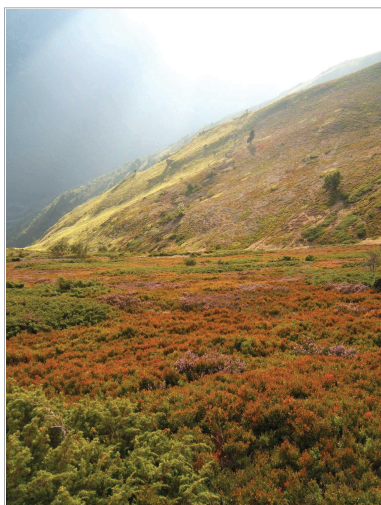
Parallèlement à cela, la majorité des habitats de pelouse sont observés en « dynamique » ; plusieurs cas de figure ont été identifiés sur le site :

- **Progression de la fougère** au sein des pelouses à Brachypode (*Ci contre dans le vallon d'Arribère*) ou des nardaies plus fraîches.
- **Forte dynamique de la Callune et du Rhododendron** en altitude à partir de 1500 m. (*Ci dessous à gauche à Nat et à droite près du lac d'Ourrec*)



On observe enfin des pelouses véritablement dégradées physiquement du fait de l'action des sangliers ; Ceci reste néanmoins très localisé et en limite de site.

## LANDES / FOURRES



Divers types de landes assez typiques des Pyrénées ont été identifiés : lande à Rhododendron, à genévrier ou encore à Callune sur les versants plus chauds. L'évolution naturelle de ces formations tend le plus souvent vers une densification ; certaines activités humaines (brûlage, pâturage,...) permettent de maintenir certains types plus ouverts et par la même la diversité floristique qui les caractérise.

*Lande à Genévrier, callune et myrtille entre Cot de Yéous et Nat*

## FORETS

Les habitats recensés sont assez communs et typiques (hêtraies, hêtraies sapinières) et le plus souvent ne relèvent pas de la Directive Habitat. Les peuplements semblent assez jeunes mais la faible exploitation des bois pourrait permettre un accroissement des gros bois et des bois sénescents trop insuffisants à l'heure actuelle.

A cela s'ajoutent des peuplements artificiels provenant des plantations RTM datant de la moitié du siècle dernier principalement en forêt domaniale du Capet. On y retrouve entre autres du Méléze, du Pin à crochets et de l'Epicéa. Ce dernier manifeste un pouvoir colonisateur notoire notamment sur des versants sud situés hors des forêts relevant du régime forestier.

*Epicéas facilement repérables pendant la saison hivernale au sein des peuplements pionniers de bouleaux (Hiver 2005 / 2006) →*



La comparaison des photographies aériennes<sup>3</sup> de 1978 et des orthophotoplans de 2001 permet de mettre en évidence l'avancée du couvert forestier, et plus particulièrement des épicéas, sur le versant sud du vallon du Bastan de Sers.

<sup>3</sup> Cf. Partie B : Enjeux et Propositions d'actions / Fiche action EPICEA

De manière plus globale, le sens d'évolution des milieux a toujours été progressif et certains secteurs se sont fermés de manière irréversible. Cette évolution naturelle des milieux ouverts vers des milieux fermés s'exprime



© RTM 65 – Année 1908

*Le vallon du Plaa et sa « fermeture »  
en près de 100 ans*



© P. MAURY / ONF 65 – Année 2005

en l'absence de facteurs d'entretien de l'ouverture des milieux (brûlage, pâturage, fauche) mais aussi à cause de facteurs naturels (topographie, avalanches, accessibilité des lieux).

### ZONES HUMIDES, BAS MARAIS ET CEINTURES LACUSTRES

Le passage et le stationnement des promeneurs ou du bétail peuvent induire localement une dégradation des communautés végétales remarquables des milieux humides.

Ce phénomène est identifié sur site dans la zone des méandres du ruisseau d'Ourrec (ci dessous) ainsi qu'aux alentours du lac d'Isaby.

Mis à part ces observations, les habitats semblent être dans un état satisfaisant.

La sensibilité vis à vis des éventuelles pollutions chimiques n'a pas été évaluée mais mériterait de l'être du fait de la construction de cabanes de berger dans certains secteurs.

On notera aussi que les formations humides se situent toutes en amont des ouvrage hydroélectriques qui de fait n'ont pas d'impact sur l'alimentation en eau et la pérennité de ces milieux.



## MILIEUX ROCHEUX

Tous les habitats semblent dans un équilibre dynamique. Quelques éboulis sont dans une phase avancée de stabilisation par des espèces herbacées et/ou des ligneux bas mais ce phénomène reste très lent.



© IGN France

### Exemple de colonisation d'un éboulis sur le versant sud de la montagne des Labas Blancs de 1978 à 2001 :

la lande se densifie mais le front de colonisation n'a avancé que de quelques mètres en plus de 20 ans.

### 1.3 Etat général de chaque population d'espèce

Cette évaluation se base sur le relevé de trois informations :

- Nombre d'individus observés et si possible comparaison avec des citations anciennes - pour certaines espèces, on se limite bien souvent à une donnée du type « présence/absence » ;
- Indices de dégradation (érosion, piétinement, pollution...) de l'habitat de l'espèce ;
- Indices de perturbation\* des populations (fréquentation sauvage de site, installation d'une autre espèce,...)

Il est très délicat d'évaluer les états dits de « conservation » et dynamique des populations d'espèces lorsque l'on ne dispose pas de données antérieures. En effet, l'état des lieux effectué pour le Docob sert à établir un état « zéro » qui servira de référence pour un premier bilan dans 6 ans.

En revanche, l'analyse des habitats d'espèces permet de prévoir en quelque sorte l'évolution potentielle des populations au regard du devenir du ou des milieux dans le(s)quel(s) elles vivent.



1.3.1 Détail sur le sens d'évolution de chaque population d'espèce et de l'état actuel et à venir des habitats d'espèces

**LES CHAUVES SOURIS**<sup>4</sup>

Les prospections menées par le Groupe Chiroptères Midi Pyrénées ont permis tout d'abord de préciser que le site, de par l'altitude et la faible disponibilité en gîtes (cavités, bâti,...), n'est pas très favorable à l'accueil de grosses populations de chauves souris. Aucune colonie de reproduction ou d'hivernage n'a été découverte.

En revanche, les divers types de milieux présents sur le site (milieux ouverts, forêts, landes,...) représentent autant de territoires de chasse primordiaux pour la conservation des populations.

Le ruisseau d'Isaby semble être bien fréquenté par des individus ; il conviendrait de ne pas perturber son écoulement et de ne pas prévoir de gros aménagements dans ses environs.

**LE DESMAN DES PYRENEES**<sup>5</sup>

Les habitats connus et potentiels sont dans un bon état. Aucune pollution ponctuelle n'a été détectée.

L'absence de protocole de suivi opérationnel sur le site ne permet pas à l'heure actuelle de comparer l'état des populations avec les données anciennes et d'émettre un quelconque pronostic quant à l'évolution des effectifs dans les années à venir. L'espèce est bel et bien présente sur le site (presque dans tous les ruisseaux) mais il est assez difficile d'en évaluer les effectifs.

**LA BUXBAUMIE VERTE**

Même si l'habitat de l'espèce, bois dans un état de décomposition avancé, reste très rare sur le site, la présence de l'espèce est très fortement soupçonnée. Elle reste dans tous les cas un bon indicateur de l'évolution de la quantité de mort en forêt.

## **2. HIERARCHISATION DES HABITATS ET DES ESPECES**

La « concurrence » entre habitats existe et il est impossible de vouloir tout protéger sur un même site ; de plus, il peut exister des cas dans lesquels deux habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire sont en interaction. Il convient de trouver des critères permettant de hiérarchiser les habitats entre eux et de déterminer celui que l'on protégera plus que l'autre.

L'opérateur a donc déterminé une « priorité de conservation » pour chaque type d'habitat<sup>6</sup>.

### **2.1 Choix des critères et méthode**

L'opérateur a choisi de mettre en relation 2 critères issus de l'analyse écologique : **Etat « général »** et **Intérêt écologique** avec le **statut** de chaque type d'habitat.

<sup>4</sup> Cf rapport d'expertise du GCMP – Annexe 9

<sup>5</sup> Cf rapport d'expertise de l'AREMIP – Annexe 10

<sup>6</sup> Cette hiérarchisation ne concerne que les habitats et les espèces relevant de la D.H !

## 2.2 Détermination de la priorité de conservation

Par cette méthode, on note la priorité de conservation selon une échelle décroissante de 1 à 3 et on obtient les classifications suivantes.

pour les habitats naturels :

Intitulé de l'habitat (selon EUR 15)	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	PRIORITE DE CONSERVATION
Communautés flottantes à <i>Sparganium</i>	3130	24-3114	1
<b>Pelouses sur débris rocheux</b>	<b>6110</b>	<b>34-11*</b>	
<b>Formations atlantiques herbeuses à Nard</b>	<b>6230</b>	<b>35-1*</b>	
<b>Pelouses à Nard</b>	<b>6230</b>	<b>36-31*</b>	
Pelouse calcicole à <i>Carex</i> toujours vert	6170	36-41	
Mégaphorbiaies	6430	37-83	
Prairies de fauche	6510	38-2	
Hêtraies calcicoles	9150	41-16	
<b>Forêts de ravins</b>	<b>9180</b>	<b>41-4*</b>	
Bas marais alcalins pyrénéens	7230	54-24	
Tourbière de transition / Tremblants	7140	54-53	
Pelouse calcicole à <i>Brachypode</i>	6210	34-322	2
Pelouse calcicole à <i>Elyne</i>	6170	36-42	
Lande à <i>Camarine</i> et myrtille	4060	31-44	
Lande à <i>Dryade</i>	4060	31-49(1)	
Hêtraies acidiphiles	9120	41-12	
Pelouse calcicole à <i>Fétuque</i> de Gautier	6170	36-434	
Éboulis calcaires pyrénéens	8130	61-34	
Falaises calcaires pyrénéennes	8210	62-12	
Falaises siliceuses pyrénéennes	8220	62-211	
Dalles rocheuses à végétation pionnière	8230	62-3	
Landes sèches ( <i>callune</i> , myrtille)	4030	31-2	
Lande à <i>Rhododendron</i>	4060	31-42	3
Fourrés à <i>Genévrier</i> commun	4060	31-431	
<b>Pelouse fermée à <i>Gispet</i></b>	<b>6140</b>	<b>36-314*</b>	
Éboulis siliceux	8110	61-1(1)	
Forêts de pins de montagne ( <i>Rhododendron</i> )	9430	42-413	
Forêts de pins de montagne ( <i>Raisin d'ours</i> )	9430	42-4242	

**Tableau 11 : Niveau de priorité de conservation des types d'habitats d'intérêt communautaire**

- Une priorité 1 a été attribuée à tous les habitats d'intérêt prioritaire ainsi qu'à des habitats assez originaux sur le site et/ou très peu représentés sur le site.
- Les habitats qui sont le plus souvent des types assez communs et à forte dynamique positive aux dépens d'habitats de priorité 1 ou 2 sont classés en priorité de conservation 3.

pour les espèces :

Nom de l'Espèce	Code Natura 2000	PRIORITE DE CONSERVATION
Barbastelle d'Europe	1308	<b>1</b>
Petit Rhinolophe	1303	
Grand Rhinolophe	1304	
Petit et Grand Murins	1307/1324	
Minioptère de Schreibers	1310	
<i>Buxbaumie verte</i>	1386	
Desman des Pyrénées	1632	
Lézard des Pyrénées	1995	
Androsace des Pyrénées	1301	<b>2</b>

**Tableau 12 : Niveau de priorité de conservation des espèces d'intérêt communautaire**

- La priorité 1 regroupe les espèces contactées sur le site et pour lesquelles les habitats sont dans un état moyen voire non localisés à ce jour et qui mériterait une attention particulière.

La majeure partie des habitats est dans un bon état général et le maintien de la plupart d'entre eux paraît assuré. Cependant, certains habitats, plus sensibles (zones humides, habitats d'espèces, pelouses,...) doivent bénéficier d'une attention particulière et devront faire l'objet de mesures de gestion appropriées.

